



## Conseil d'administration

\* \* \*

\*

Procès-verbal de la séance du 16 mars 2015

\* \* \*

\*

## **ETAIENT PRESENTS**

MME BILL-ARNAUD	Représentant M. le Maire de La Garde,
M. BARETY	Représentant la Directrice du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
M. BOUDOURESQUE	Président du Conseil scientifique,
M. BRUNO	Maire de Ramatuelle,
M. CARRASSAN	Adjoint au Maire de la ville d'Hyères,
M. CATANESE	Représentant le Directeur départemental des finances publiques du Var,
M. DE CABARRUS	Propriétaire de l'île de Port-Cros,
M. DESPINOY	Représentant des sports de nature,
M. ECOCHARD	Représentant une association de protection de l'environnement,
MME FABRE	Représentant le Secrétaire général de la Préfecture du Var,
M. GIRAN	Maire de Hyères,
MME MAURER	Représentant l'Agence des Aires Marines Protégées,
M. KABOUCHE	Représentant une association de protection de l'environnement,
M. KELLER	Résident permanent dans l'île de Porquerolles,
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var,
MME MONFORT	Conseiller municipal délégué au Maire de la ville d'Hyères, Présidente du Conseil d'administration,
M. NEYER	Représentant la Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
M. PARLANGE	Représentant le Préfet maritime de Méditerranée,
M. PICHOU	Représentant le Directeur Interrégional de la mer Méditerranée,
M. PISANI	Adjoint spécial de l'île de Porquerolles,
M. PONCIN	Représentant du personnel du Parc national,
M. PRINCE	Représentant M. le Maire de Cavalaire-sur-Mer,
MME SANDEL	Conseillère régional et 1 <sup>ère</sup> vice-présidente du conseil d'administration,
M. SEEMULLER	Adjoint spécial de l'île de Port-Cros,
MME SELLIER-RICHEZ	Représentant le Directeur départemental des territoires et de la mer,
M. TOLLARI	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins.

## **ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE**

M. SOUBELET	Préfet du Var – Commissaire du Gouvernement,
M. BARCELO	Parc national – responsable du service Scientifique,
MME BLIGOUX	Représentant la Mairie de La Croix-Valmer,
M. BRUNO Jacques	Mairie de Hyères – Chef du service eau, littoral et propreté,
M. CASTERAN	Parc national – chef de secteur du Cap Lardier,
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles - Assistante
MME CHATEAU	Représentant l'Agent comptable du Parc,
M. DEHLINGER	Parc national – responsable du service financier,

M. LARDE	Parc national – Secrétaire général,
MME LOCHON	Conservatrice du CBNMed de Porquerolles,
M. MAXIME	Parc national – Adjoint au chef de secteur de Porquerolles,
MME MIGNET	Parc national - Chargée de mission développement local,
MME PALMARO	Conseil général du Var – service mer,
M. PRODROMIDES	Président du Conseil économique, social et culturel,
M. SABIANI	Représentant le Contrôleur financier régional,
M. SELLIER	Directeur du Parc national,
M. VIALE	Adjoint spécial de l'île du Levant.

## ETAIENT EXCUSES

M. ARIZZI	Maire de Bormes-les-Mimosas,
M. ARTHUS BERTRAND	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature, <i>pouvoir à M. de Cabarrus,</i>
M. BACCINO	Président de la Chambre d'agriculture du Var,
MME BELLAN-SANTINI	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
M. BERNARDI	Maire du Lavandou,
MME CANANZI	Personnalité compétente en matière d'activités commerciales ou artisanales, 2 <sup>ème</sup> vice-présidente du conseil d'administration, <i>pouvoir à M. Pisani,</i>
M. DE CANSON	Maire de La Londe-les-Maures,
M. FALCO	Président de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.
M. FOLTZER	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN, <i>pouvoir à M. Boudouresque,</i>
M. GIRAUD	Maire de Carqueiranne,
M. PLENAT	Maire du Rayol-Canadel,
M. POLITI	Représentant le Président du Conseil général du Var,
M. RUSSAC	Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi,
M. SCHERER	Contre Amiral, adjoint territorial au Préfet maritime de la Méditerranée,
M. STASSINOS	Maire du Pradet,
M. TANDONNET	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du ministre chargé de la protection de la nature.

**La Présidente** salue la présence de **M. Pierre SOUBELET**, Préfet du Var, de M. le Commissaire général **Hervé PARLANGE** qui représente le Vice-Amiral d'escadre **Yves JOLY**, Préfet maritime, de **Mme FABRE** qui représente **M. Pierre GAUDIN**, secrétaire général de la Préfecture du Var, de **Mme Christine SANDEL**, Conseillère régionale, de **M. BRUNO**, Maire de Ramatuelle, de **M. GIRAN**, Maire de Hyères, de **M. PRINCE** qui représente **M. LEONELLI**, Maire de Cavalaire-sur-Mer, de **Mme BILL-ARNAUD** qui représente **M. MASSON**, Maire de La Garde.

**La Présidente** présente les excuses de **M. Hubert FALCO**, Président de T-P-M, **M. François ARIZZI**, Maire de Bormes-les-Mimosas, **M. Gil BERNARDI**, Maire du Lavandou, **M. François DE CANSON**, Maire de La Londe-les-Maures, **M. Marc GIRAUD**, Maire de Carqueiranne, **M. Jean PLÉNAT**, Maire du Rayol-Canadel, **M. Hervé STASSINOS**, Maire du Pradet, **M. RUSSAC**, de la DIRECCTE, **M. SCHERER**, Adjoint territorial au Préfet maritime de la Méditerranée, **M. BACCINO**, président de la Chambre d'Agriculture du Var, **M. Yann ARTHUS-BERTRAND** qui donne pouvoir à M. de CABARRUS, **MME BELLAN-SANTINI** et **M. Patrick FOLTZER** qui donnent pouvoir à M. Boudouresque, **Mme CANANZI** qui donne son pouvoir à M. Pisani et **M. Jean TANDONNET**.

**La Présidente** remercie Mme Claudine BLIGOUX de représenter la Mairie de La Croix-Valmer. **Mme Bligoux** précise être membre de la délégation spéciale qui a été constituée par Monsieur le Préfet compte-tenu de l'annulation des élections municipales sur la commune de La Croix-Valmer. Si elle peut siéger, elle ne peut pas prendre part aux votes des délibérations.

Après avoir vérifié que le quorum était atteint, **la Présidente** informe que le Conseil d'administration peut valablement délibérer sur l'ensemble des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En introduction, **la Présidente** informe qu'elle mène une réflexion pour rendre les séances du conseil d'administration plus participatives et vivantes. Toutes les propositions des administrateurs en ce sens seront les bienvenues.

**La Présidente** indique d'autre part que l'île de Porquerolles a vu naître un veau de 40 kg le 6 mars dernier pour lequel elle émet le souhait qu'il reste à vie sur l'île. En effet, dans le cadre de la volonté de l'établissement à réduire la mécanisation de l'entretien des terrains pour la défense de la forêt contre les incendies, une dizaine de génisses s'est installée dans la plaine Notre-Dame, à Porquerolles, pour deux mois.

Enfin, **la Présidente** souligne le succès de l'enquête publique sur le projet de charte de l'établissement avec un avis favorable de la Commission d'enquête, mais qui traduit surtout l'enthousiasme de la population pour le projet de charte.

## **I. PRESENTATION DU NOUVEAU SECRETAIRE GENERAL, M. PATRICE LARDE, ET DE LA FUTURE DIRECTRICE-ADJOINTE.**

**La Présidente** indique que deux nouveaux agents rejoignent l'équipe du parc national.

D'abord, M. Patrice Lardé, secrétaire général, a pris récemment ses fonctions.

Ensuite, Mme Florence Verdier prendra le poste de directrice-adjointe au 1<sup>er</sup> mai 2015, pour poursuivre l'excellent travail réalisé par Mme Maurer, ici présente désormais en tant que Responsable de l'antenne Méditerranée de l'Agence des Aires Marines protégées.

**M. Lardé** indique avoir été nommé secrétaire général du Parc national de Port-Cros où il a pris ses fonctions au début du mois de février. Il vient de la préfecture de police où il était secrétaire général de la direction des transports et de la protection du public.

## II. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 NOVEMBRE 2014

**M. de Cabarrus** précise son allocution retranscrite en page 14 du compte-rendu – 2° paragraphe : il constatait que le fait d'avoir un budget stable dans les circonstances budgétaires actuelles était un point très positif, sans aucunement juger ce budget. Par ailleurs, il souhaitait avoir des éclaircissements sur les priorités et les investissements qui seraient consacrés par le parc. Il attire l'attention sur l'urgence de faire des travaux d'entretien sur les chemins côtiers c'est à dire ceux qui mènent à la plage du Sud et à la Palud puisque malheureusement des accidents corporels ont été constatés. Il aimerait donc savoir si cette année était prévue une restauration des chemins dégradés.

**Le Directeur** propose de faire une réponse précise sur les chemins côtiers et notamment ceux de l'île de Port-Cros en vue d'un prochain conseil d'administration et souligne le fait que l'établissement a pris conscience de ces dégradations.

Par ailleurs, **la Présidente** confirme, pour répondre à **M. Poncin** que les modifications demandées par Mme Aboucaya en Bureau du Conseil d'administration ont été apportées en ce qui concerne son intervention sur le projet Abyssa dans lequel elle rappelait notamment que le parc n'était pas à l'origine du projet.

*Le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 3 novembre 2014 est adopté à l'unanimité.*

## III. EXAMEN DES QUESTIONS BUDGETAIRES

### III. 1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2014 DE L'ETABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

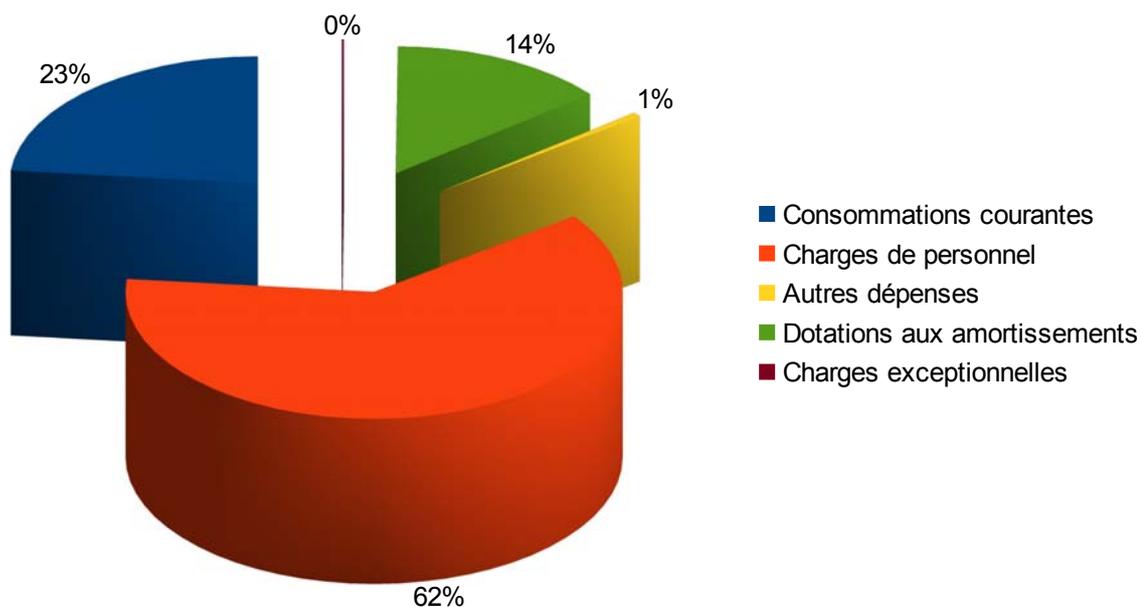
**Mme Château**, représentante de l'Agent comptable, présente le compte financier de l'exercice 2014.

#### Compte financier de l'exercice 2014 du CBNMP

##### Les dépenses de fonctionnement 2014.

Le taux d'exécution budgétaire est de 98,28% pour le CBNMP.

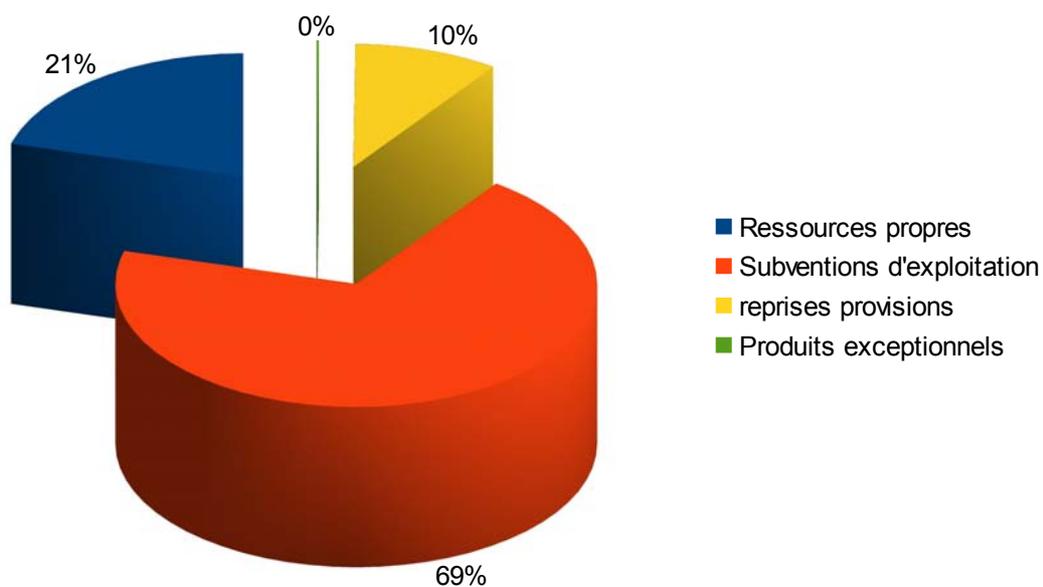
Données en milliers d'€ et évolution	2014	Variation 2013/2014
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1723,45	10,17%
Charges d'exploitation	1721,24	10,18%
Charges de personnel	1012,48	5,39%
Charges financières	NS	NS
Charges exceptionnelles	2,2	+ 0,36%



Les recettes de fonctionnement 2014.

**Données en Milliers d'€ et évolution**

	<b>2014</b>	<b>Variation 2013/2014</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	1660,51	7,78%
Produits d'exploitation	1658,18	7,65%
Subventions d'exploitation	1153,21	-7,04%
Produits financiers	NS	NS
Produits exceptionnels	2,33	1041,76%



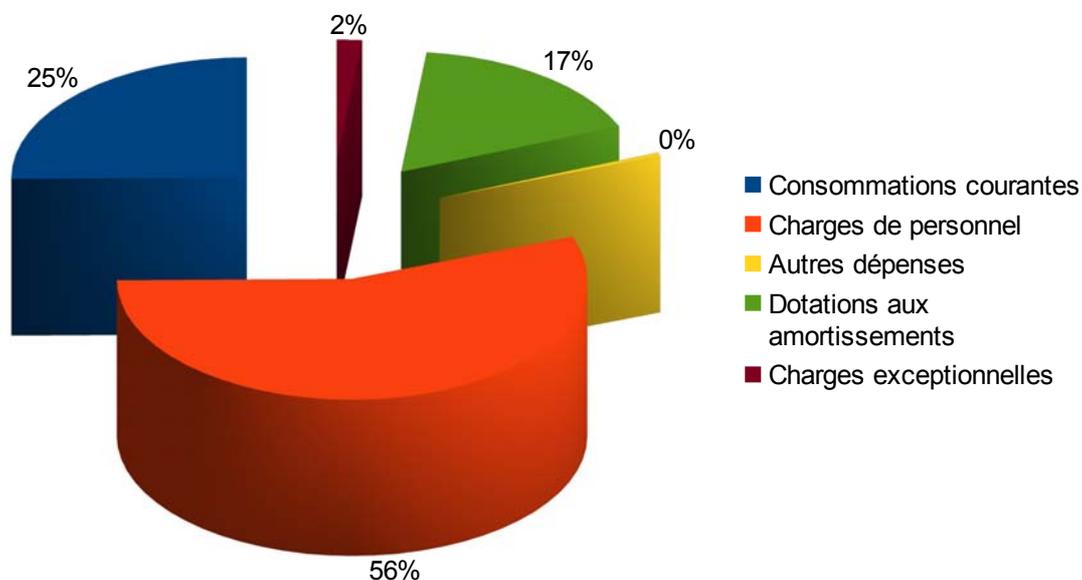
Les produits s'étant élevés à 1,6 millions et les charges à 1,7 millions, le compte de résultat du CBNMP est déficitaire de 62 000 euros. Cependant, le CBNMP a une capacité d'autofinancement dégagée d'un peu plus de 5 000€ ce qui a permis de couvrir les acquisitions d'immobilisations qui étaient à un peu plus de 4 000€. Suite aux nouvelles circulaires concernant les passifs sociaux, les capitaux propres ont diminué de 20 000€ d'où un prélèvement du fond de roulement de 20 000€.

#### Compte financier de l'exercice 2014 consolidé du CBNMP et du PNPC

##### Les dépenses de fonctionnement 2014.

Le taux d'exécution budgétaire est de 97,46% pour le consolidé CBNMP et PNPC.

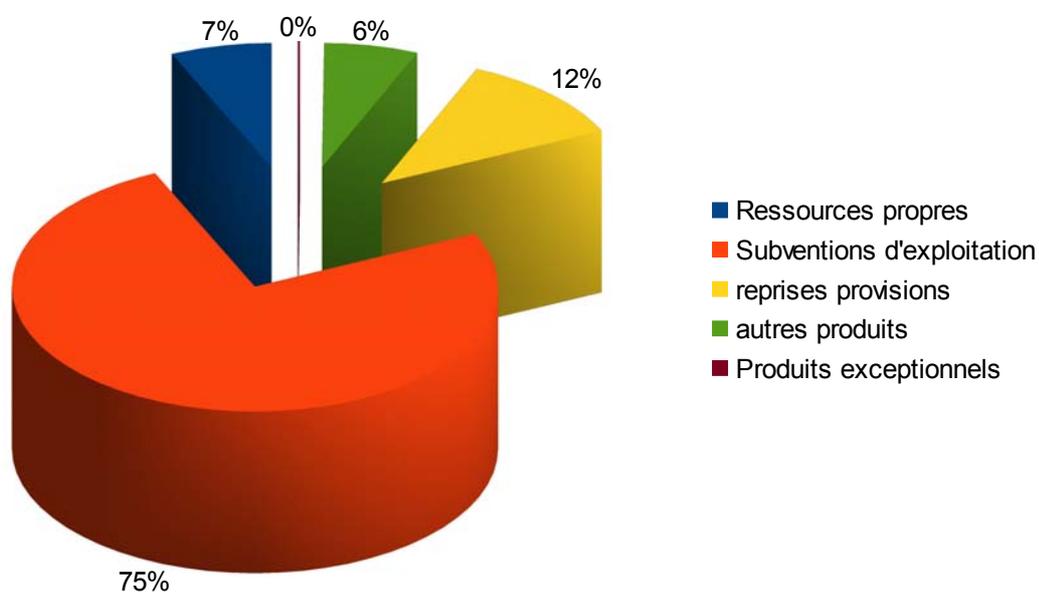
<b>Données en milliers d'€et évolution</b>	<b>2014</b>	<b>Variation 2013/2014</b>
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	9151,59	7,08%
Charges d'exploitation	9000,49	+5,56%
Charges de personnel	4 871,58	+1,95%
Charges financières	0	-
Charges exceptionnelles	151,09	+629,89%



### Les recettes de fonctionnement 2014.

Le taux d'exécution budgétaire s'est élevé à 97,03%.

Données en Milliers d'€ et évolution	2014	Variation 2013/2014
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9256,05	9,23%
Produits d'exploitation	9243,32	9,08%
Subventions d'exploitation	6 962,49	6,47%
Produits financiers	0,01	
Produits exceptionnels	12,69	6066,03%



=> Le compte de résultat est donc excédentaire de 104 000€.

### Formation de la capacité d'autofinancement en 2014

Résultat net comptable	104,46
+ dotations s/ amortissement exploit.	1499,89
- éléments de cessions d'actif	7,09
- reprises s/ provisions	2,2
+ dotations s/ amortissements except.	17,89
- quote-part des subventions virées au résultat	1077,13
Capacité d'autofinancement	535,82

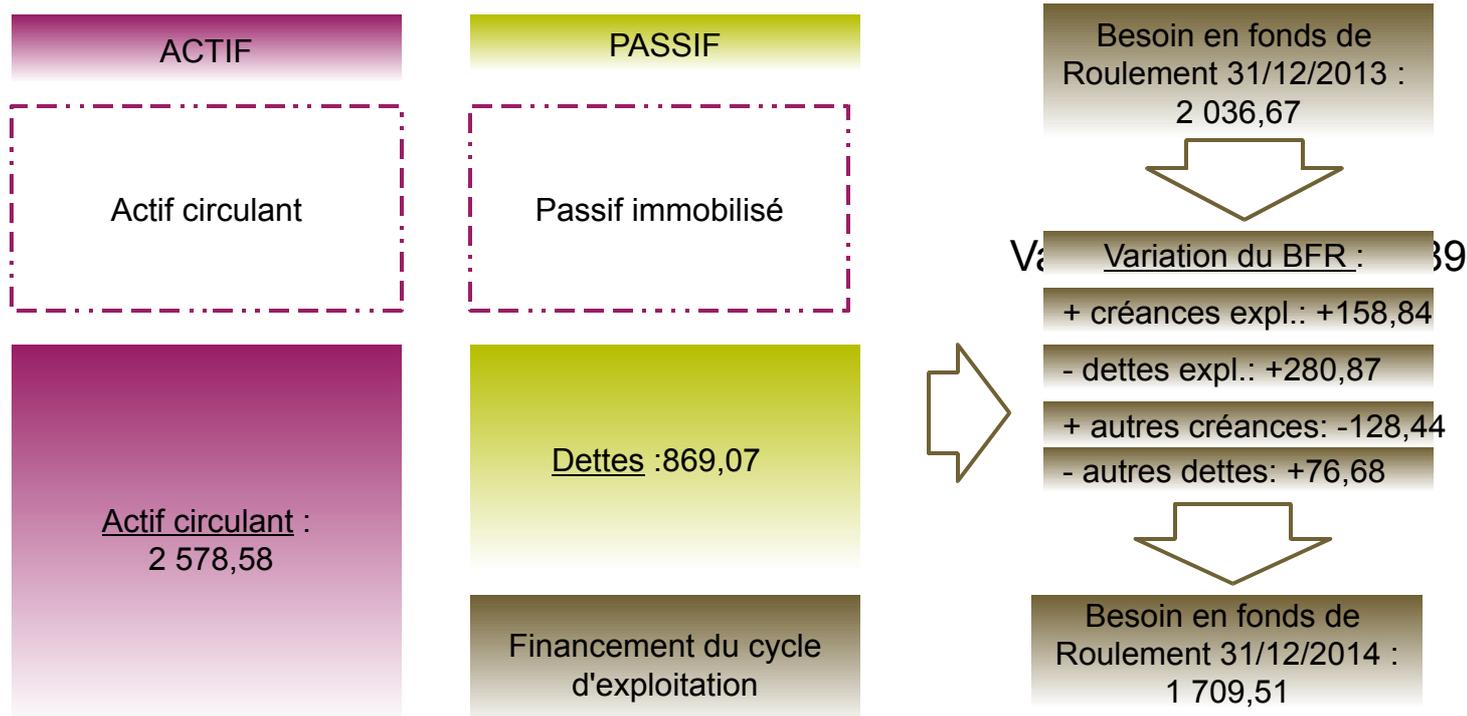
Fonds de roulement net global en 2014 (en milliers d'euros)

	ACTIF	PASSIF
	Actif immobilisé Brut 49 144,87	Ressources Stables 52 206,69
Fonds de roulement	3 061,81	
	Actif circulant	Dettes

Variation du fonds de roulement en 2014 : financement de l'investissement (en milliers d'euros)

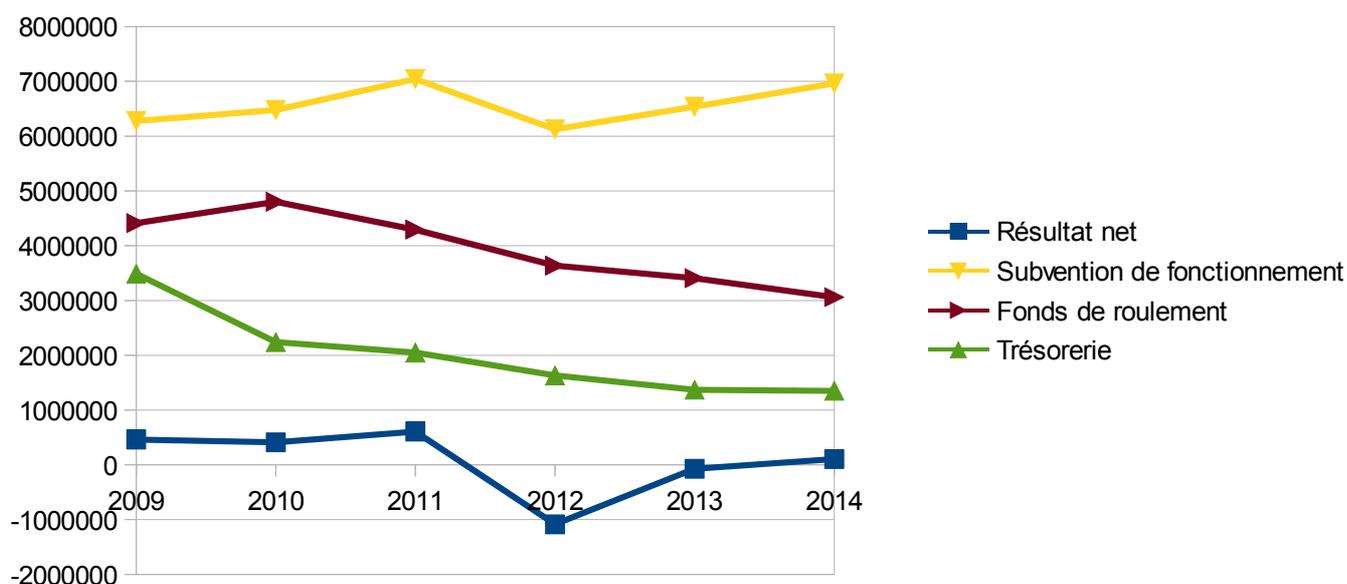
	ACTIF	PASSIF
Fonds de roulement 31/12/2013 : 3 407,24	Actif immobilisé brut (fin 2013) : 51 816,40	Ressources stables (fin 2013) : 55 223,64
	+ dépenses d'investissement : 773,98	+ résultat de l'exercice : +104,46
	- mise au rebus et réduction capitaux propres : 3 445,51	- augmentation des Capitaux propres : 11,37
Variation du fonds de roulement en 2014 : - 345,42	Actif immo 2014 : 49 144,87	Ressources stables 2014 : 52 206,69
	Variation du fonds de roulement en 2014	
Fonds de roulement 31/12/2014 : 3 061,81	Actif circulant	Dettes

## Besoin en fonds de roulement



Le besoin en fonds de roulement est en baisse par rapport à l'exercice précédent. Les créances sont supérieures aux dettes mais moins importantes par rapport à l'année précédente.

=> La structure financière est satisfaisante : Fonds de roulement à 3 061 812,74€ soit 144 jours de dépenses réelles de fonctionnement



**M. Kabouche** demande si, selon un principe de solidarité qui pourrait s'appliquer, il pourrait y avoir un transfert volontaire du Parc vers le Conservatoire pour venir soutenir le budget déficitaire du Conservatoire.

**Le Directeur** indique que le CBNMP est un service administratif à comptabilité distincte donc il doit avoir sa comptabilité propre. Il ne peut pas y avoir de transfert autrement cela serait considéré comme une forme de subvention. En revanche, la solidarité entre les deux établissements existe et se situe au niveau de la trésorerie. Le compte 51 51 de l'établissement au trésor donne les disponibilités de l'établissement public cumulé avec celle du Conservatoire botanique. Une analyse comparative montre que la trésorerie positive de l'établissement public Parc national vient compenser la trésorerie négative du Conservatoire botanique. La solidarité se fait en bout de chaîne, à l'issue des opérations comptables.

**Mme Lochon** précise que le déficit d'exploitation est dû au calcul des passifs sociaux qui n'avaient jamais été pris en compte jusqu'alors. Elle insiste sur le fait que malgré ce jeu d'écriture, le Conservatoire a un excédent d'exploitation (+ 5 000€) qui a permis de générer une CAF.

**Les délibération n° 1/15 et 2/15 sont adoptées à l'unanimité.**

### III.2. BUDGET RECTIFICATIF N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2015 DE L'ETABLISSEMENT PARC NATIONAL DE PORT-CROS ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN DE PORQUEROLLES

**Le Directeur** indique, en introduction, que le taux de prédictibilité du budget rectificatif par rapport au compte-financier est de 97,5%. En revanche, la prédictibilité du budget initial par rapport au rapport financier est beaucoup plus faible parce qu'elle ne tient pas compte des recettes à venir et qui ne seront comptabilisées dans le budget que lorsque les conventions seront signées.

**M. Dehlinger** présente le budget rectificatif n°1/15 du Parc national de Port-Cros.

#### 1 : Parc national de Port-Cros

##### A : Exploitation

(Dépenses de fonctionnement courant, intervention)

Opérations	Dépenses	Recettes
Mécénat d'entreprise Total Programme d'actions 2015	128 500,00	128 500,00
Ministère de l'Écologie Pélagos : programme d'études 2015	65 000,00	65 000,00
Mécénat Véolia Environnement Chantier d'insertion opération COPAINS sur Porquerolles	15 000,00	15 000,00
Association Medpan Action pilote dans l'écotourisme	35 750,00	35 750,00
Reprise crédits d'intervention non soldés pour 2 opérations	15 000,00	
<b>Total A :</b>	<b>259 250,00</b>	<b>244 250,00</b>

##### B : Investissement

Opérations	Emplois	Ressources
Report d'opérations engagées en 2014 non soldées	524 673,79	0,00
<b>Total B :</b>	<b>524 673,79</b>	<b>0,00</b>
<b>Total A + B</b>	<b>783 923,79</b>	<b>244 250,00</b>

**Solde, prélèvement FDR : -539 673,79**

Mme Lochon. présente le budget rectificatif n°1/15 du CBNMP.

## 2 : Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

### A : Exploitation

(Dépenses de personnel, fonctionnement courant)

Opérations	Dépenses	Recettes
Ajustement budgétaire de l'enveloppe fonctionnement courant vers l'investissement	-8 000,00	
<b>Subventions d'exploitation Etat</b> Tutelle : projet CarHab, DREAL PACA : stratégie EEE, DREAL LR : Silène	102 400,00	102 400,00
<b>Subventions d'exploitation autres</b> CR PACA : stratégie EEE	20 000,00	20 000,00
<b>Autres prestations</b> LPO divers diagnostics floristiques Compagnie Nationale du Rhône : mesures compensatoires	37 190,00	37 190,00
<b>Total A :</b>	<b>151 590,00</b>	<b>159 590,00</b>

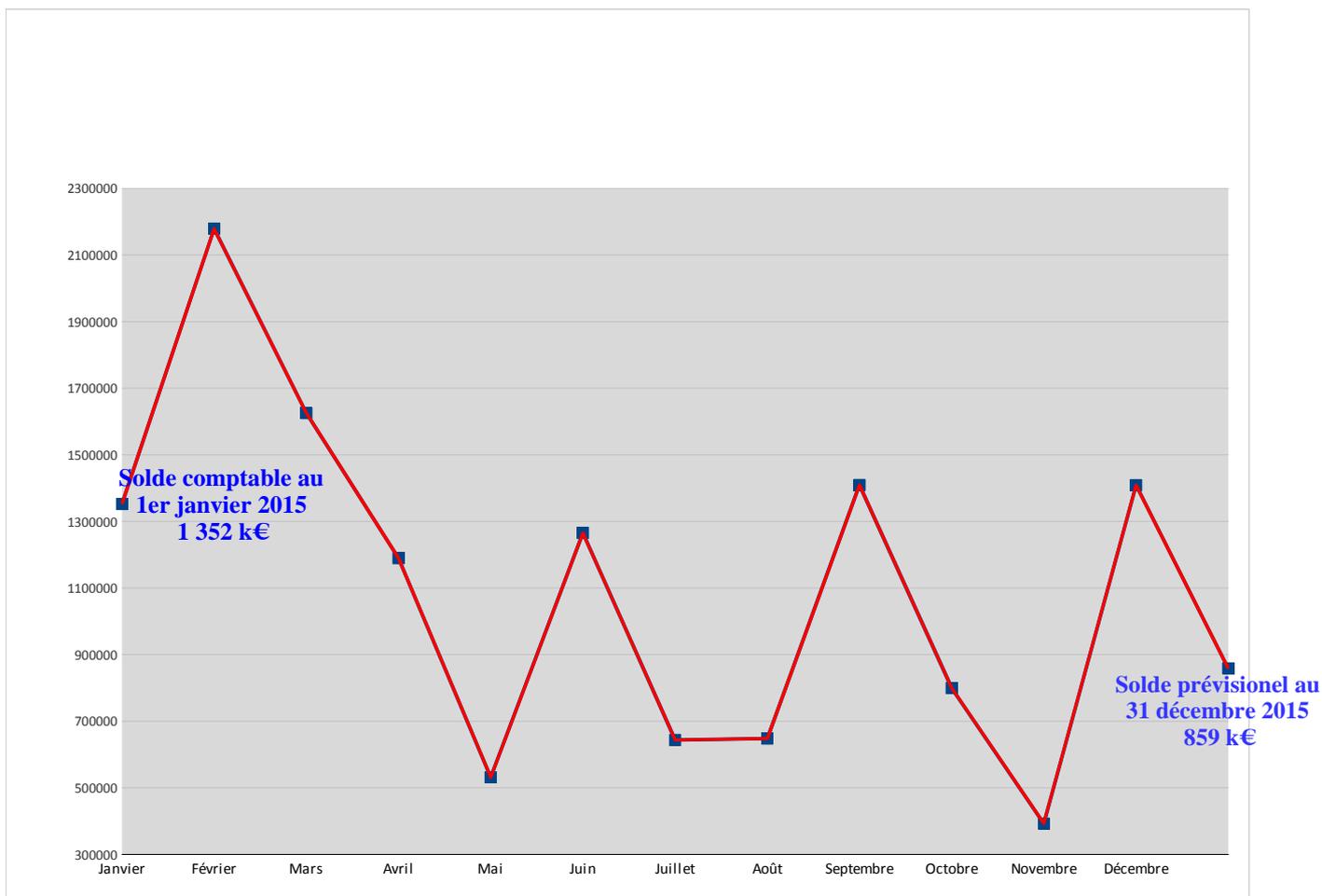
### B : Investissement

Opérations	Emplois	Ressources
Ajustement budgétaire de l'enveloppe fonctionnement courant vers l'investissement	8 000,00	
Report d'un engagement 2014 non soldé (acquisition d'un véhicule)	18 130,10	15 000,00
<b>Total B :</b>	<b>26 130,10</b>	<b>15 000,00</b>

**Total A + B    177 720,10    174 590,00**

**Solde, prélèvement FDR :                    -3 130,10**

**M. Dehlinger** montre l'évaluation prévisionnelle de la trésorerie de l'établissement pour l'année 2015.



**M. Dehlinger** rappelle que l'établissement continue à rationaliser ses dépenses de fonctionnement.

Dans les dépenses de charges, il y a deux grandes masses :

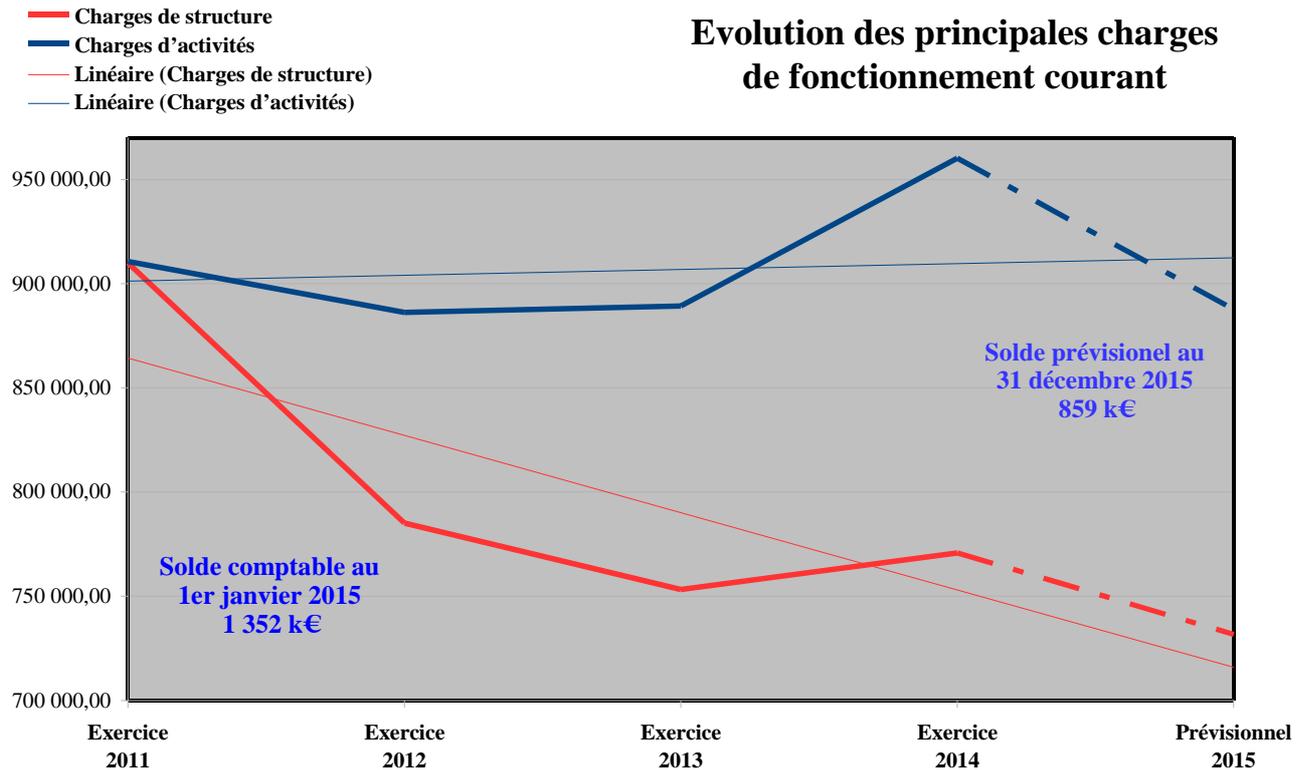
- les charges de structure,
- les charges d'activités.

Les charges de structure concernent par exemple l'électricité, l'eau, les télécommunications, etc.

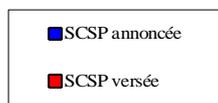
Selon le graphique ci-dessous présenté, la courbe de tendance des charges de structure diminue, quant à celle de l'activité elle est en légère hausse, notamment du fait du travail sur le projet de charte de l'établissement.

Les traits en pointillés sont les objectifs que l'établissement s'est fixé pour l'année 2015 (cf. courbe ci-après).

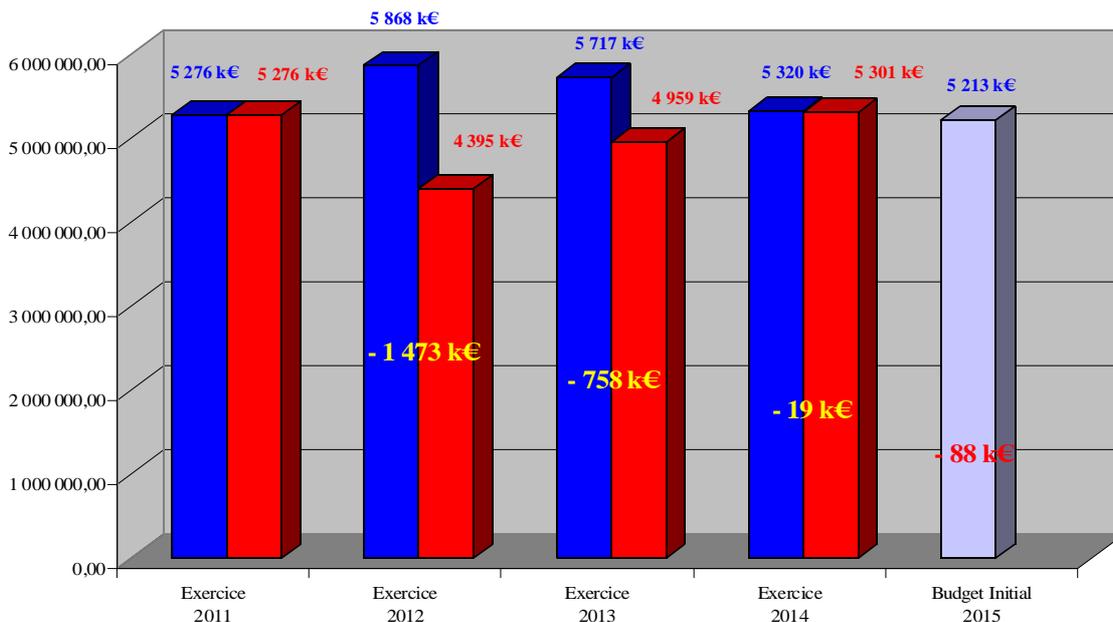
## Evolution des principales charges de fonctionnement courant



Enfin, **M. Dehlinger** présente un comparatif entre la Subvention pour Charge de Service Publique annoncée lors du Budget Initial et la SCSP finalement versée à l'établissement. Depuis l'exercice 2012, jusqu'à la fin de l'exercice 2014, l'établissement a un manque de 2 250 000€.



**Comparatif SCSP annoncée lors de la présentation des BI et SCSP versée durant l'exercice correspondant au PNPC (hors CBNmed) par la Tutelle**



**Les délibération n° 3/15 et 4/15 sont adoptées à l'unanimité.**

#### **IV. INDEMNITES DE FONCTION DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS POUR L'ANNEE 2015**

**Le Directeur** précise que l'article R 331-29 du Code de l'Environnement prévoit qu'une indemnité peut être allouée au président du Conseil d'Administration pour compenser les sujétions qui lui sont imposées par ses fonctions. Son montant est déterminé par le Conseil d'Administration, dans la limite d'un plafond fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la protection de la nature et du ministre chargé du budget et prend la forme d'une allocation globale attribuée chaque année.

Ce même arrêté prévoit également que le Conseil d'Administration détermine tous les ans ce montant annuel, en fonction d'un calendrier prévisionnel de mobilisation du président.

Il est proposé d'allouer à la Présidente une indemnité en 2015 correspondant au plafond fixé par l'arrêté interministériel.

**La délibération n° 5/15 est approuvée à l'unanimité moins une abstention (M. Poncin).**

#### **V. APPROBATION DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITES 2014 DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

**M. Boudouresque** présente le compte-rendu d'activités 2014 du Conseil scientifique qui concerne dans les faits le conseil scientifique (CS) mais également l'ensemble des agents du parc national, tous services confondus.

**M. Boudouresque** rappelle que sa présentation lors du conseil d'administration du 3 novembre 2014, avait porté sur le volume 28 des *Travaux scientifiques du Parc national de Port-Cros* avec un focus notamment sur :

- L'alimentation du cormoran : concurrence-t-il la pêche ?
- Le whale-watching : recommandations pour sa durabilité.
- Nage avec les cétacés (NALC) : les scientifiques se prononcent.
- Comment contrôler la tortue de Floride aux Vieux Salins ?
- Qu'est-ce que la biodiversité ?

**M. Boudouresque** présente le conseil scientifique.

Le CS se réunit en séance plénière une fois par an, généralement au mois de décembre.

Il est composé de trois groupes qui constitue le bureau élargi c'est à dire les membres qui se réunissent entre 3 et 5 fois par an.

Pour chacun de ces groupes, sont désignés un vice-président du CS et un(e) suppléant(e) :

- groupe terre (Frédéric Médail et Philippe Ponel)
- groupe mer (Isabelle Taupier-Letage et Sandrine Ruitton)
- groupe sciences humaines et sociales (Gilles Martin et Denis Lieppe)

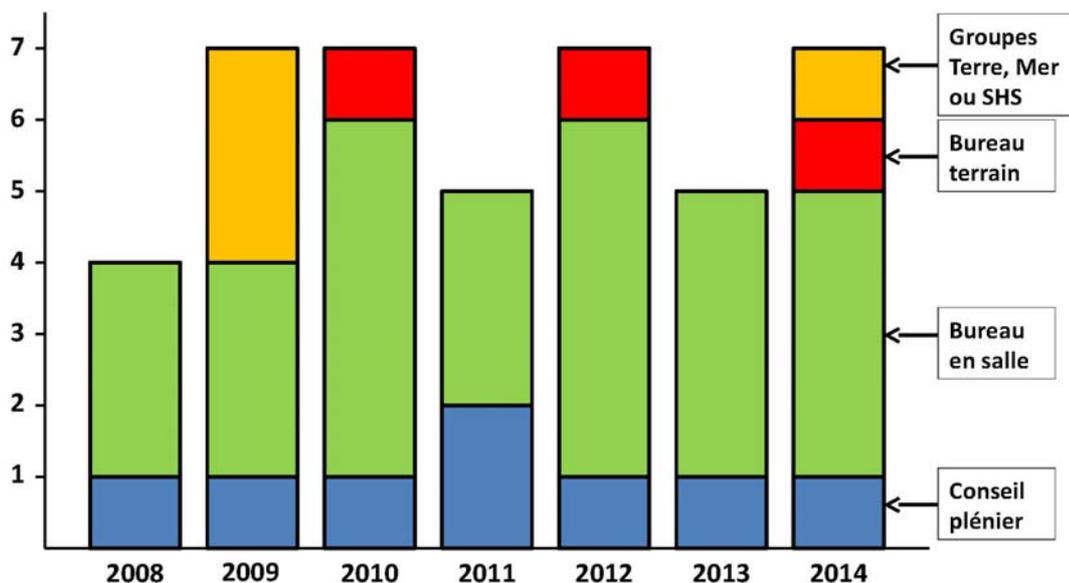
**M. Boudouresque** présente plus particulièrement le groupe sciences humaines et sociales pour montrer que dans le CS, toutes les sciences sont représentées : l'archéologie, le tourisme, la géographie, la pêche, l'histoire, la sociologie, l'économie et le droit de l'environnement.

Une réunion terrain est organisée annuellement pour permettre des échanges entre le CS et les agents du PNPC et de rendre compte de la réalité des choses. Cette année, cette réunion terrain a eu lieu à Bagaud pour prendre la mesure d'une des opérations phare du PNPC et de son CS : la restauration écologique de l'île de Bagaud.

Les échanges entre le CS et les agents du parc sont presque quotidien par courriel ou par téléphone. Enfin, les présidents de CS des différents parcs nationaux se réunissent plusieurs fois par an à Montpellier.

**M. Boudouresque** dresse le bilan entre 2008 et 2014 des réunions qui se sont tenues pour les membres du CS. Il cite en particulier une réunion avec le Parc national des Calanques qui a beaucoup en commun avec le Parc national de Port-Cros et dont les efforts sont à mutualiser.

## Réunions du Conseil scientifique

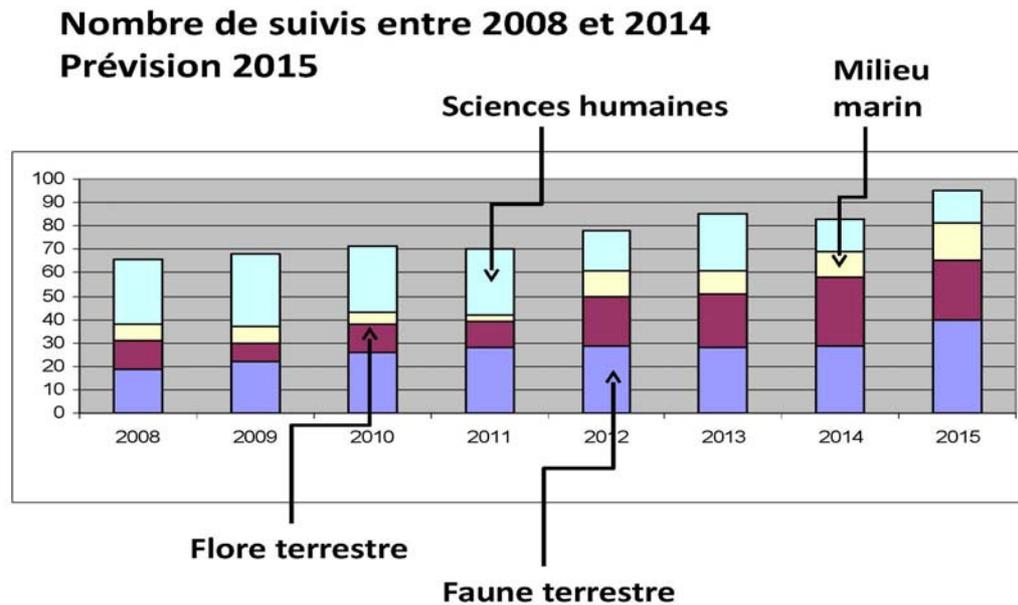


**M. Boudouresque** tient à saluer le succès du projet de charte de l'établissement lors de l'enquête publique. La charte a été portée par tous les agents du Parc national, par le CESC, mais il tient aussi à souligner le rôle du CS pour l'élaboration de la charte.

En effet, le projet de charte a été inscrit à l'ordre du jour des trois réunions plénières du CS en 2012, 2013, 2014. Huit réunions du bureau élargi ont également traité de la charte dont une d'elle y était entièrement consacrée. De plus, le Président du CS a participé à trois réunions avec le CNPN (deux à Paris et une à Hyères). Il a été auditionné par le Conseil d'État et a participé aux différentes réunions du conseil d'administration et de son Bureau.

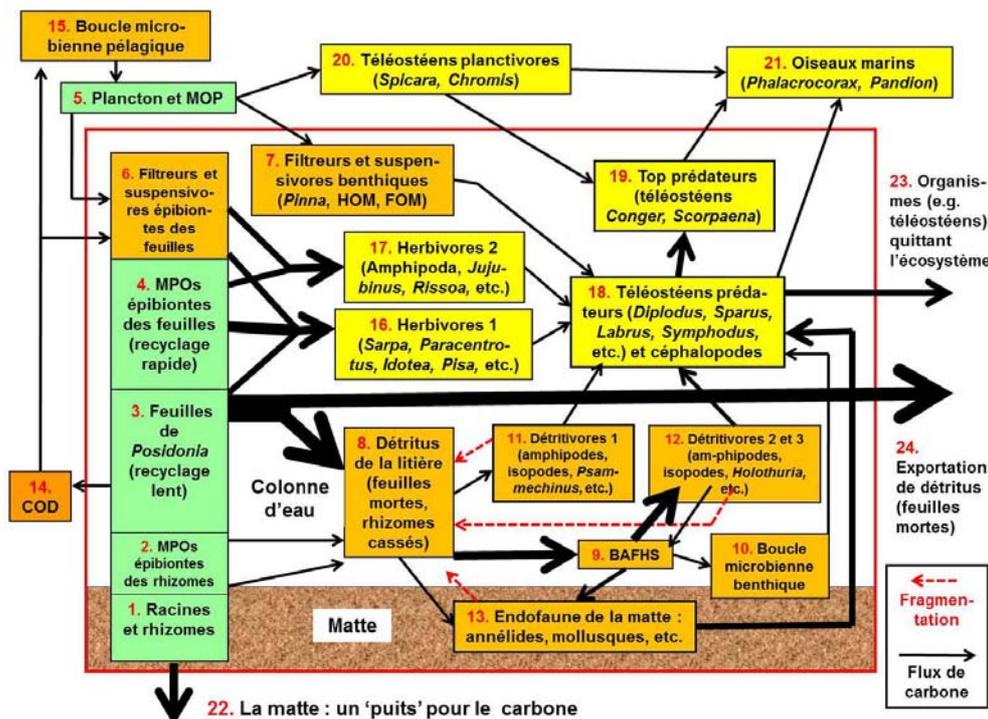
Par ailleurs, **M. Boudouresque** indique que le CS a donné 18 avis en 2014. Il rappelle que les avis du CS sont des avis consultatifs pour le PNPC. Sur ces 18 avis, on compte : 5 avis favorables, 3 avis favorables avec des recommandations, 4 avis favorables avec des réserves et 6 avis défavorables (notamment sur le projet Abyssa et un projet de prélèvement de fruits de posidonie sur les plages).

M. Boudouresque présente le nombre de suivis réalisés en partie par les agents du Parc et en partie par des scientifiques, entre 2008 et 2014.



Ces suivis concernant des espèces doivent être complétés par une approche beaucoup plus globale, une approche écosystémique. Celle-ci est présentée dans une publication à laquelle plusieurs membres du CS ont participé et qui concerne l'herbier de posidonie, l'une des formations les plus représentées en milieu marin à Port-Cros.

Voici un exemple de cette approche écosystémique : la protection c'est non seulement le suivi de chacun de ces compartiments, de chacune de ces espèces, mais aussi le suivi de toutes les relations entre ces espèces.

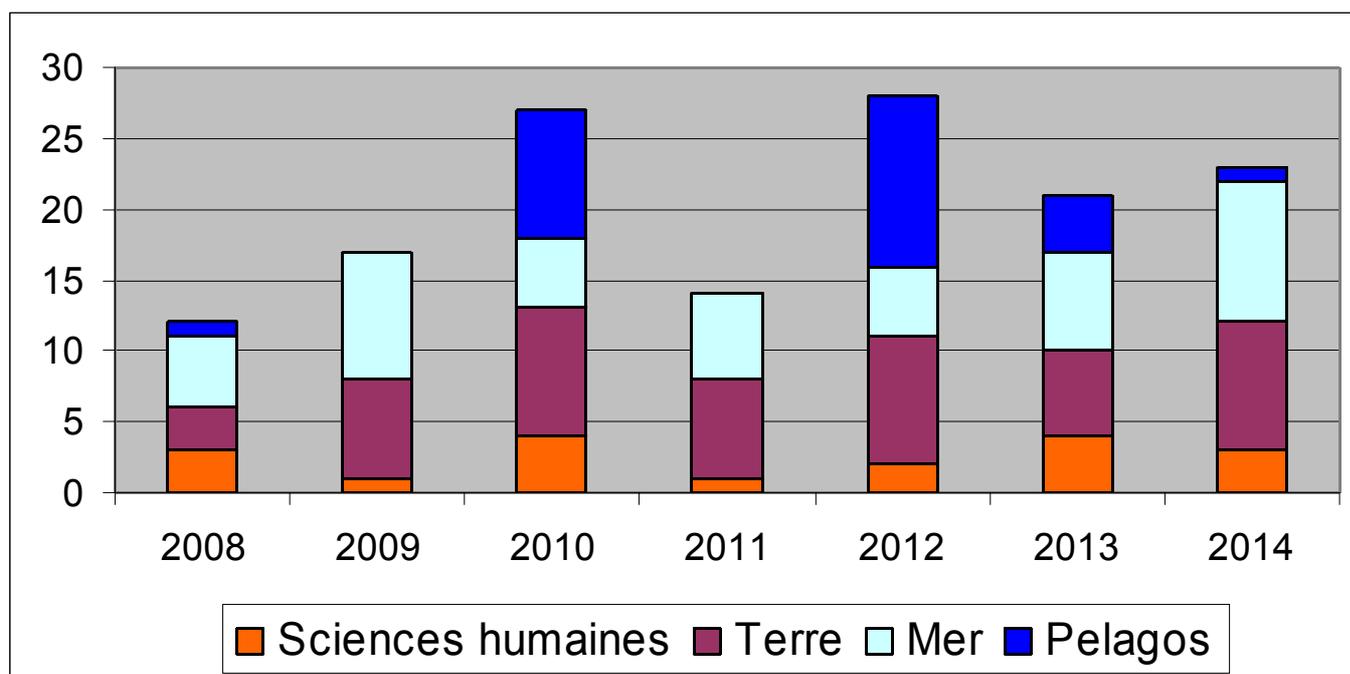


Dans le cadre de la stratégie scientifique qui a été définie par le PNPC et par son CS, **M. Boudouresque** présente en partie le bilan de ce qui a été ou non réalisé à ce jour selon le programme prévisionnel.

## Suivis, observatoires, programmation

Actions relatives aux suivis et observatoires	Résultat de la programmation
Etat à jour	Fait en 2013
Trinôme statisticien/thématicien/géomaticien	30 % (cible 20 % en 2014)
Un référent scientifique par protocole	47 % (cible 80 % en 2013)
Validation par le Conseil Scientifique des protocoles	43 % (cible 40 % en 2014)
Liste des suivis à long terme et pérennisation de ces suivis	Liste établie en 2012. 50 % des suivis réalisés en 2014
Liste des suivis sous protocole priorisés	Fait en 2013
Planification des suivis réalisée	Fait en 2013
Pilote des suivis sous protocole désigné	Fait en 2013
Pilotage des suivis sous protocole effectif	Fait en 2013
Circuit de la validation assuré par pilote	84 % (cible 100 %)
1 correspondant secteur et au moins 1 suppléant formés	87 % (cible 100 %)
Liste des référents secteur et suppléants en ligne sur intranet	Fait en 2014
Turnover des agents anticipé	Fait en 2014
Planification annuelle par les secteurs	Fait en 2014
Niveaux d'intervention habitats/espèces	Défini en 2014

**M. Boudouresque** indique que quinze à trente études sont réalisées chaque année dans les différents domaines que sont les sciences humaines et sociales, le sanctuaire Pelagos, le milieu marin ou le milieu terrestre.



Pour finir, **M. Boudouresque** présente deux programmes qui se poursuivront en 2015. D'abord, la restauration écologique de l'île de Bagaud avec en particulier l'élimination des espèces invasives, les griffes de sorcière. Il s'agit d'une opération globale qui se poursuit sur plusieurs années pour savoir ce qui se passe après l'élimination de ces envahissantes au niveau de la flore, des insectes, des oiseaux, des lézards, etc. L'élimination des rats est effective sur l'îlot. En décembre 2014, un séminaire de restitution et de prospective a été organisé. Ce programme est fédérateur car il réunit un grand nombre de laboratoires, non seulement en France mais également à l'étranger.

Un autre programme a été réalisé cette année sur la Baie d'Hyères où a été découvert des récifs de posidonie, de type qui était encore inconnu et qui vont donc présenter une grande valeur patrimoniale ; mais aussi des inter mates déferlantes telles des vagues de surf mais qui se déplacent de plusieurs mètres par décennie ; ou encore un herbier par endroit en assez mauvais état avec des traces de recul qu'il s'agira d'expliquer même si certaines de ces traces de recul sont relativement anciennes.

**La Présidente** remercie le Président du CS et salue le travail réalisé dans le cœur de métier de l'établissement. Elle demande si **M. Boudouresque** pourrait dresser rapidement un bulletin de santé du milieu naturel du Parc avec ses points forts et ses points faibles.

**M. Boudouresque** indique que pour ce qui concerne le cœur de Parc, aussi bien au niveau marin que terrestre, l'état de santé est bon malgré des épisodes de canicule sous-marine dus au réchauffement climatique. Les 50 ans de protection dans le cas de Port-Cros, et un petit peu moins dans le cas de Porquerolles, ont fait leur effet.

Pour ce qui concerne l'AMA et l'APA, **M. Boudouresque** ne peut pas se prononcer du fait que ces zones sont mal connues et peu étudiées. Aussi, faire un bilan de santé de l'ensemble de l'aire du parc, APA, AMA, est prématuré parce que c'est un début d'investigation.

**Mme Sandel** s'étonne du fait que l'avis défavorable du CS sur le projet Abysssea, de même que les avis défavorables des collectivités, notamment de la Mairie de Hyères, ne figurent pas dans le rapport des commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique. Elle souhaiterait être destinataire de cet avis qui lui semble extrêmement important dans ce sujet Abysssea.

**M. Boudouresque** remercie **Mme Sandel** de considérer que l'avis du CS est important. Il rappelle que cet avis est celui du CS qui a été consulté par le conseil d'administration du parc national, et non l'avis du Parc national. Le contenu de l'avis du conseil scientifique est public et sera donc adressé à **Mme Sandel**.

**M. Seemuller** remercie **M. Boudouresque** pour cet exposé très intéressant. Selon lui, le CS constitue un outil essentiel en lui-même et dans l'apport qu'il peut avoir auprès des collectivités pour les accompagner, notamment pour ce qui concerne les impacts du réchauffement climatique ou encore l'arrivée de plus en plus courante de bactérie ou autre maladie. Il demande si, dans la structuration d'une démarche développement durable, le CS peut-être un soutien aux collectivités pour mener des travaux en parallèle et si, en matière de communication, il est envisagé de valoriser le CS.

**M. Boudouresque** informe que le CS, à la demande du CESC, a rédigé un document sur le changement global et notamment les questions de réchauffement climatique, la montée du niveau de la mer, les invasions biologiques, les maladies émergentes, etc. D'ailleurs, lundi prochain (23 mars), se tient la réunion du bureau élargi du CS et est inscrit à l'ordre du jour le problème des introductions possibles d'espèces. Actuellement, la bactérie *Xylella fastidiosa*, arrivée d'Amérique du Nord, se dissémine par des jardinerie du Sud de l'Italie et s'attaque au système conducteur c'est à dire au bois des arbres, et en particulier de l'olivier et de la vigne. Cette bactérie est susceptible de causer un drame économique dans la région. Ayant accès à toute l'information scientifique sur la question, **M. Boudouresque** a fait partie des personnes qui ont alerté, y compris au niveau du parc, dès que les premières informations sur cette bactérie lui sont parvenues.

**M. Boudouresque** confirme que le CS est complètement au service du parc, des élus, de la Région et de tous les acteurs économiques de la Région. Les membres du CS, dont une partie sont des enseignants, sont disponibles pour participer à cette vulgarisation ou plutôt à l'information du public en fonction des demandes qui seront formulées. Personne dans le CS ne refusera de participer à une opération de communication.

**La Présidente** rappelle que la magazine de l'établissement, *L'Attitude Mer*, participe à la vulgarisation des travaux du CS.

**M. Poncin** engage les administrateurs à aller visiter le nouveau site de l'établissement ([www.portcrosparcnational.fr](http://www.portcrosparcnational.fr)) et notamment pour ce qui concerne la diffusion et la communication des aspects scientifiques.

**M. Boudouresque** remercie les services du parc national pour la rénovation et la métamorphose du site Internet.

**M. Prodromides** remercie à nouveau **M. Boudouresque** d'avoir produit cette note sur le changement global à l'échelle locale, alors même que les prédictibilités à l'échelle nationale sont complexes. Il demande si ce document pourrait être diffusé sur l'ensemble des communes de l'APA.

Par ailleurs, **M. Prodromides** demande s'il serait possible de mettre en place un système de veille dans le département et sur notre territoire afin de prévenir et il l'espère guérir la bactérie *Xylella fastidiosa*.

Enfin, il demande en quoi et comment le travail mené sur la réserve intégrale de Bagaud pourrait avoir des effets positifs de retombées de connaissance et donc de plan de gestion sur les cœurs et la zone d'adhésion.

**Le Directeur** indique que c'est un des éléments qu'il évoquera notamment dans le bilan du triennal 2012-2014 pour répondre aux questions de **William Seemuller** et de **Maxime Prodromides** sur le rôle croissant du CS et du parc dans l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre de la charte et la gestion du territoire.

**M. Boudouresque** indique que la note sur le changement global n'est pas un document confidentiel et qu'elle peut-être diffusée. Elle mériterait d'être actualisée du fait qu'elle a été produite il y a deux ans et le Bureau du CS peut s'en charger. **M. Boudouresque** a même envisagé de formaliser cette note sous la forme d'un article dans un des prochains numéros des *Travaux scientifiques du PNPC*.

Concernant l'opération Bagaud, elle est extrêmement intéressante sur le plan scientifique. Il n'y a pas d'expérience du même type qui existe en Méditerranée. Même si ce n'est pas l'objectif principal d'un parc national de faire de la recherche fondamentale, il offre la possibilité d'expérience unique comme celle-ci. L'opération Bagaud va d'abord déboucher sur des résultats très importants au niveau international de recherche fondamentale. Elle a d'ailleurs fait l'objet de publication dans de très grandes revues internationales. Au niveau de la gestion, elle va très certainement remettre en question un certain nombre d'approche traditionnelle parce que justement il n'y avait pas de telles études. Et dorénavant le gestionnaire aura à sa disposition les résultats réels, en situation réelle, de cette opération.

**M. Keller** revient sur la bactérie *Xylella fastidiosa* et demande s'il existe des parades et si une communication plus importante sur son existence serait envisageable.

**Mme Lochon** informe que, au sein du ministère de l'agriculture, existe le service de la protection des végétaux qui se fait assister par les Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON). Au niveau des mesures prophylactiques, ces services sont aux aguets pour voir ce qu'il faudrait faire et notamment mettre en place un système d'alerte.

**M. Prodromides** indique que des plans sont vendus certifiés sans maladie avec une étiquette bleue. Cette certification n'existe pas pour les oliviers. Il demande si le CS pourrait pousser les pépiniéristes à effectuer des contrôles en pépinières lors du bouturage pour créer des plans certifiés d'oliviers.

**M. Prodromides** a la connaissance de pépinières dans la région qui vendent des plans, notamment espagnol sous la dénomination *Olea Europea*. La maladie pourrait arriver aussi par ce biais là.

**La délibération n° 6/15 est approuvée à l'unanimité.**

## **VI. BILAN DE LA CONSULTATION INSTITUTIONNELLE ET DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIF AU PROJET DE CHARTE DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

**Mme Mignet** présente le bilan.

En juillet 2014, le Bureau du Conseil d'administration et le Conseil d'administration ont validé le projet de charte.

Pendant l'été et l'automne 2014, l'équipe du parc national a travaillé en interne sur l'évaluation environnementale à laquelle la charte du parc national est soumise.

Courant novembre 2014, l'établissement a produit des éléments de réponse technique aux remarques du CGEDD qui est l'autorité environnementale pour la charte.

Tous ces éléments ont figuré au dossier de consultation institutionnelle et de l'enquête publique.

### La consultation institutionnelle

Elle a eu lieu à l'automne 2014. 115 structures ont été consultées. 66 structures ont transmis leur avis.

Les autres n'ayant pas donné leur avis dans les délais impartis, leurs avis sont réputés favorables.

Le bilan général s'élève ainsi à 90% d'avis favorables sur la phase de consultation institutionnelle.

- Pour ce qui concerne les structures qui ont transmis leur avis, elles reconnaissent, de manière quasi unanime, la qualité de la concertation qui a été mise en place durant le processus d'élaboration du projet de charte.
- Le projet est plébiscité par le monde associatif qui demande quelques précisions sur la façon dont sera mise en œuvre la charte, notamment en matière de gouvernance. L'établissement apportera des éléments de réponses dans les prochains mois.
- Les usagers sont globalement très favorables au projet de charte. Les usagers marins se sont plus fortement mobilisés que les usagers terrestres avec des avis qui ont été transmis par le Comité départemental de Kayak, la Fédération de voile, les acteurs de la plongée. Tous soutiennent le projet de charte et s'y retrouvent, ayant largement contribué à son élaboration.
- Le monde économique, de manière générale, soutient le projet de charte.
- Certaines personnes publiques associées ont encore besoin d'être rassurées sur le projet de charte de l'établissement. La chambre d'Agriculture souhaite notamment être rassurée sur le maintien d'un foncier agricole pour des zones sous influence urbaine. Les forestiers souhaitent également être rassurés de la prise en compte de leur activité, de leur gestion. Ils craignent que le parc national ne vienne rajouter des contraintes sur l'aire d'adhésion alors que l'établissement n'imposera pas de réglementation supplémentaire sur l'APA où il n'est pas compétent.
- L'État est favorable au projet de charte, dans toute sa diversité.
- Pour ce qui est des collectivités, les résultats sont plus hétérogènes. Certaines communes sont très favorables au projet de charte. Elles ont suivi l'ensemble du processus et soutiennent le projet. D'autres ont un avis plus réservé soit parce qu'elles n'ont pas participé au processus d'élaboration de la charte, soit parce qu'elles ne s'y retrouvent pas et qu'elles demandent des ajustements, notamment en matière d'aménagement, via la carte des vocations.

Les commissaires enquêteurs appellent l'ensemble des partenaires du territoire à prolonger ou à ouvrir le dialogue quand il n'a pas été mis en place, sur les mois qui restent d'élaboration du projet de charte.

### L'enquête publique

Plus de 600 avis qui ont été reçus pour l'enquête publique dont 500 via le site Internet.  
Au bilan, l'enquête publique comptabilise 95% d'avis favorables.

La mise en place d'un site Internet dédié a permis une forte mobilisation de la population. Les îliens et notamment les Porquerollais ont donné en grande majorité un avis favorable au projet de charte.

Certaines communes comme Carqueiranne ou La Croix-Valmer voient leurs habitants majoritairement favorables à la charte.

De manière générale, les avis recensés dans le cadre de l'enquête publique sont très positifs. Même si la population n'a pas forcément lu le projet de charte dans le détail, avec ses 345 pages, en tout cas elle a exprimé le sentiment que cette charte va permettre de préserver un territoire exceptionnel et d'aller vers des activités plus durables, vers une meilleure cohérence et une meilleure harmonie sur ce territoire. Émergent également des avis une forte attente dans la capacité collective à bien mettre en œuvre ce projet.

L'enquête publique a reçu une minorité d'avis négatifs avec souvent une vision qui opposerait l'économie à l'environnement. Des avis négatifs qui expriment des doutes, une peur d'avoir des contraintes supplémentaires qui viennent se rajouter sur l'aire d'adhésion. Et aussi une forme de scepticisme sur « l'arrivée » d'un nouvel acteur, le parc national, sur l'aire d'adhésion.

En conclusion de cette enquête publique, la commission d'enquête a donné un avis favorable qui est motivé par :

- la forte concertation et la qualité de la concertation qui a été mise en place pendant le processus,
- l'intérêt général porté par les mesures,
- la pertinence des mesures en matière de développement durable,
- et la mobilisation des citoyens sur cette phase d'enquête publique.

L'avis favorable de la commission d'enquête est assorti d'un certain nombre de recommandations et notamment un travail qui doit être prolongé et un dialogue qui doit être poursuivi avec les collectivités. Ce dans l'objectif de trouver un consensus qui permette d'aboutir à un maximum d'adhésion sur l'aire potentielle d'adhésion.

Pour la suite du calendrier prévisionnel et pour finaliser le projet de charte, des discussions seront menées avec les partenaires afin d'étudier les demandes de modifications ou d'observations de chacun.

Un CESC plénier va être réuni au mois d'avril pour partager les propositions de modification qui seront soumises lors du prochain CA spécial charte fin mai. Ce CA permettra de valider le projet puis de l'adresser au ministère pour un avis final du CNPN et du CIPN fin juin-début juillet.

Le passage en conseil d'État se fera à l'automne et le Décret en conseil d'État suivra à la fin de l'année 2015. Les communes auront ensuite quatre mois pour délibérer et adhérer ou non à la charte.

Dans un temps parallèle à la finalisation de la charte, l'objectif pour le parc est de travailler avec ses partenaires à la mise en place et à la préparation du programme triennal 2016, 2017 et 2018 qui s'appuiera sur les mesures prioritaires qui ont été développées dans le projet de charte.

**La Présidente** indique que l'établissement répondra à toutes les inquiétudes qui ont été exprimées au cours de la consultation institutionnelle et de l'enquête publique, et en particulier à celles des communes. Elle rappelle qu'il ne reste que deux mois pour finaliser le projet de charte et que l'établissement se tient à disposition des communes pour retravailler le projet et les quelques incohérences relevées. Elle invite toutes les communes à participer à la finalisation de ce projet qui sera applicable pour les quinze prochaines années car même si certaines communes doutent aujourd'hui, elles auront la possibilité d'adhérer à la charte dans trois ans.

Par ailleurs, **la Présidente** précise que les participants à l'enquête publique ont eu la possibilité d'exprimer un avis soit de façon anonyme, soit de façon publique auquel cas les avis émis sont publiés avec les noms et adresses des personnes.

Enfin, **la Présidente** souhaite relever le fait que certaines positions de politiques étaient opposées dans certaines instances et favorables dans d'autres. Elle regrette que des politiques qui ne sont pas favorables au projet de charte ne se soient pas abstenues dans les autres instances dans lesquelles ils siègent afin de respecter leur parole et d'avoir une certaine cohérence.

**La Présidente** souhaite recueillir les réactions des administrateurs sur cette enquête publique.

**M. Prodromides** note que, comme le préconise les commissaires enquêteurs dans leur rapport, il serait souhaitable que soit réalisée ce qu'il appellerait une charte d'usages, c'est à dire un document qui légalement soit un document de référence, mais qui puisse être utilisé par tous en vue de son appropriation et de son usage pour tel ou tel projet.

Pour **la Présidente**, cette recommandation des commissaires enquêteurs sera suivie, sachant que le programme triennal sera l'application des mesures.

**Mme Sandel** revient sur l'avis du conseil général du Var. Elle demande si l'établissement a procédé aux vérifications de compatibilité entre la charte et l'ensemble des schémas départementaux et quelles solutions seront apportées aux communes qui se sont dites défavorables au projet de charte.

**La Présidente** précise que la carte des vocations a été réalisée en s'appuyant sur des documents existants ou quand ils sont en révision, sur des points d'accord avec les partenaires afin que cette carte des vocations soit un projet commun de territoire. Elle a d'ailleurs adressé un courrier à chacun des maires de l'APA pour travailler en bi-latérale sur cette carte des vocations mais tous n'ont pas souhaité le faire, ce qu'elle regrette.

**Le Directeur** précise qu'à la différence des changements intervenus avant l'enquête publique, le projet de charte est aujourd'hui entré dans un processus formalisé avec un document qui a fait l'objet d'une consultation institutionnelle et d'une enquête publique. Toute modification devra être argumentée. Le conseil d'État prendra un soin tout particulier à vérifier que l'enquête publique a été faite dans des conditions réglementaires et conformes par rapport aux dispositions générales et qu'en plus, les propositions faites par l'établissement à l'issue des conclusions des rapports de commissions d'enquête sont justifiées et ne modifient pas de manière substantielle le document initial. Ainsi, pour chaque sujet qui constitue des interrogations sur la carte des vocations, des visites sur place sont organisées, entre le parc national et la commune concernée, avec une étude précise de la vocation des sites et ce de manière à ce que chaque modification apportée à la carte des vocations puisse être justifiée pour répondre aux attentes des collectivités territoriales, du CNPN et du Conseil d'État.

**Mme Mignet** informe que l'établissement a réalisé le travail avec chacun des services du conseil général du Var pour s'assurer qu'il n'y avait pas d'incompatibilité avec chacun des schémas départementaux, quelque soit leur thématique, et le projet de charte dans toutes ses ambitions. Sur la carte des vocations, le conseil général fait valoir une erreur cartographique qui porte sur un des espaces naturels sensibles sur le Plan de La Garde. L'observation porte sur une vocation agricole à faire passer en vocation naturelle puisque effectivement la vocation du Plan de La Garde est essentiellement à vocation naturelle et que l'occupation actuelle et future liée au projet vise bien une occupation naturelle.

**M. Bruno** indique avoir assisté à une réunion publique à Cavalaire et avoir été choqué par la manière dont elle s'est déroulée. En effet, les commissaires enquêteurs présentaient le projet de charte, alors même qu'ils n'avaient pas suivi le processus d'élaboration de la charte. Ils ont été malmenés par l'assistance, qui était de fait contre le projet. Des erreurs énormes ont été rattrapées par les agents du parc qui étaient présents. Tout dialogue était fortuit car l'assistance reste persuadée que la charte du

parc aura des effets sur le territoire que ce soit pour le côté environnemental ou de l'urbanisme. Ce que le maire retient c'est qu'avec la charte, le parc national de Port-Cros devient une personne publique associée de plus, de la même façon que peut l'être l'État ou la Chambre d'Agriculture ou encore la Chambre de Commerce et d'Industrie pour le PLU. Le parc national ne dira pas à une commune de faire çà ou là une zone agricole ou une zone naturelle. Pour Ramatuelle, le territoire concerné par l'aire d'adhésion est aussi dans le site classé donc cela n'engendrera rien de supplémentaire.

**M. Bruno** ajoute qu'en voyant le résultat de l'enquête publique avec 95% d'avis favorables et la position de certaines communes qui sont contre l'adhésion à cette charte alors même qu'elles représentent la population, il pense qu'il faut encore faire un gros travail d'explication face souvent à des auditeurs qui ne veulent rien entendre.

**La Présidente** confirme que la réunion de Cavalaire a été particulièrement houleuse et agressive par rapport aux autres réunions publiques placées davantage dans l'échange et l'information.

**Le Directeur** précise que du fait que la charte était dans un cadre formalisé d'enquête publique, ce sont les commissaires enquêteurs qui ont organisé la réunion d'information du public avec, pour le détail technique, l'appui du Parc national, afin de garantir l'impartialité des débats.

Suite à cette réunion publique, ont été organisés des ateliers entre le Parc national et les chasseurs et les pêcheurs de Cavalaire. Des réponses précises ont été apportées à leurs questions et ce dans un climat plus apaisé et avec un très bon état d'esprit.

**M. Prodromides** remercie le Maire de Cavalaire-sur-mer et M. Prince, ici présent, d'avoir organisé deux journées entières d'information. Il est apparu, lors de cette réunion publique à Cavalaire, qu'il y avait un déficit d'information. Comme l'a souligné dans ses recommandations la commission d'enquête, il est nécessaire de mieux diffuser l'information sur le projet de charte. Les membres du CESC pensent qu'il faut des référents mieux identifiés, mieux positionner sur l'ensemble des communes qui adhéreront, de façon à faire l'interface entre les communes, le parc national et le CESC. Ce point sera à l'ordre du jour du CESC plénier du 13 avril prochain.

**M. Prince** indique qu'effectivement les quatre ateliers qui ont suivi ont permis d'expliquer ce qu'est le projet de charte. Cela a d'ailleurs été noté dans le rapport du commissaire enquêteur.

**M. Prince** demande ce que l'établissement compte faire comme communication jusqu'à l'échéance de début 2016. En effet, cela fait deux mois que les ateliers se sont tenus et les détracteurs propagent à nouveau la mauvaise information. Cela dénigre tout le travail qui est fait, le travail du CESC et les 350 pages qui ont été écrites.

**La Présidente** note que dans l'enquête publique, beaucoup de gens favorables sont venus s'exprimer alors même que l'usage veut que ce sont souvent les opposants qui le font. Même s'ils ont fait beaucoup de bruit, au final le projet de charte a été approuvé à 95%.

Pour ce qui est des deux prochains mois, le travail se fera avec les communes essentiellement et le CESC pour finaliser le projet de charte.

**Le Directeur** remercie à son tour le Maire de la commune de Cavalaire d'avoir organisé ces ateliers qui ont été très positifs. Cela a permis à l'établissement de mesurer le rôle essentiel des communes dans le processus de communication de l'information. La mairie est l'acteur institutionnel qui connaît le mieux son tissu socio-économique. La diffusion objective de l'information passe obligatoirement par une bonne collaboration entre l'établissement public et la commune.

**Le Directeur** rappelle qu'il s'agit aussi maintenant de préparer le programme d'action triennale, sans engager les décisions des collectivités territoriales, pour être opérationnel le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce afin de mettre en œuvre des actions que certains ont envie de voir émerger rapidement. L'établissement est en train d'y travailler en interne et reviendra vers les communes pour élaborer une stratégie de partenariat d'ici la fin de l'année.

**M. Prodromides** a entendu la remarque de **M. Prince** qui indique que depuis les ateliers, deux mois son passés et que le soufflet est retombé. Le travail doit s'effectuer en continu et en fil tendu avec l'ensemble des communes.

**Mme Mignet** informe que le travail va continuer sur la commune de Cavalaire. Trois opérations seront organisées d'ici la fin de l'année :

- une réunion avec les chasseurs va être programmée au mois d'avril,
- au printemps, l'établissement travaille avec le Conservatoire du littoral pour que l'ouverture des 40 ans du Conservatoire du littoral et l'animation des sites du Conservatoire du littoral se passe à Cavalaire,
- le défi des puffins, qui avait eu lieu l'année dernière sur le commune de Hyères, se déroulera au mois d'octobre à Cavalaire.

Effectivement, l'établissement se doit d'être dans des vis à vis rapprochés et presque permanents pour que les relations se fassent et que la confiance se mette en place avec les acteurs du territoire.

**La Présidente** précise que si l'établissement organise toutes ces manifestations avec Cavalaire, c'est à la demande de la commune. Elle espère que ces mêmes relations d'échange, de travail collaboratif pourront se faire avec toutes les autres communes avant qu'elles ne prennent leur décision.

**M. Prince** complète en indiquant que tout ce travail se fait à la demande des administrés. Comme le souligne le rapport du commissaire enquêteur, Cavalaire a recensé 15 avis : 8 pour – 7 contre. De plus, le conseil municipal a émis un avis réservé. La commune a donc besoin de requérir ce genre d'information pour pouvoir se positionner.

Pour **la Présidente**, la démarche de M. Leonelli est exemplaire sur ce genre de projet. Il n'impose pas son opinion à sa population qui est très partagée et invite l'établissement à les informer et à répondre à leurs questions.

**M. Barety** est assez surpris de cette réunion tumultueuse avec les chasseurs de Cavalaire. En effet, ils ont été les premiers à finaliser une convention de gestion avec le Conservatoire du littoral, qui est dans le même esprit que celui de la charte. Selon lui, ils avaient probablement été mal informés au départ.

**La Présidente** précise que même si la réunion se tenait à Cavalaire, il y avait également la présence des communes voisines.

Pour conclure, **la Présidente** indique que tous les rapports relatifs à la consultation institutionnelle et à l'enquête publique sont publiés sur le site Internet de l'établissement.

## **VII. APPROBATION DU CONTRAT D'OBJECTIFS 2012-2014 DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS : BILAN 2012-2014.**

**Le Directeur** indique qu'il s'agit d'un bilan du triennal 2012-2014. Ces trois années représentent une période de transition où progressivement l'établissement s'est mis en ordre de marche pour répondre à la charte. Le processus n'est pas encore finalisé et il continuera sur toute l'année 2015 mais il a déjà été largement entamé.

La présentation du directeur se fera en 6 points relatant les éléments majeurs.

### 1) La sensibilisation aux actions du parc.

Les objectifs du parc national concernant la surveillance et le nombre de personnes sensibilisées, ont largement été dépassés. L'établissement n'est pas dans une politique de répression et 95% des infractions constatées ont donné simplement lieu à des rappels à la loi. Les infractions poursuivies concernaient effectivement les feux de cigarette sur Port-Cros compte-tenu des enjeux. Un gros effort de surveillance a été fait, avec malgré tout, une réduction de l'emploi des forces pour permettre ces opérations de surveillance. Cela montre bien que l'établissement s'est reconfiguré pour produire toujours le même type de prestation de qualité mais avec des moyens en diminution.

### 2) La connaissance du patrimoine

Le programme de restauration de l'îlot de Bagaud est un programme qui a été initié à l'origine sur une durée de dix ans. Au bout de cinq ans, des résultats ont déjà été obtenus et sont très intéressants. C'est une des premières fois dans l'histoire où une expérimentation se fait grandeur nature, à la fois de lutte contre les espèces invasives et de réimmersion des espèces naturelles mais aussi avec la capacité du milieu naturel à pouvoir se recomposer et ce avec une mesure de temps. Demain, les enseignements de ce programme seront mis au profit des acteurs du territoire et notamment au profit des collectivités territoriales dans la gestion de leurs espaces naturels. L'établissement sera en mesure de les conseiller et de leur faire connaître quelles seront les conséquences face à tel ou tel choix de gestion.

Le carnet de pêche en ligne est un outil de science participative et d'appropriation de l'ensemble des pêcheurs de loisir et notamment par les porquerollais. Il s'agit de la capacité de l'individu à pouvoir mesurer son effort sur le milieu.

Ce qui est valable pour les pêcheurs de loisir, l'est aussi avec les pêcheurs professionnels avec la mise en place du dispositif Recopesca qui permet de pouvoir identifier l'effort de pêche des petits navires de pêche varois.

C'est aussi la réalisation de l'observatoire marin qui va pouvoir donner, à la fin du premier semestre 2015, des observations quantifiées sur les relations entre l'homme et le milieu naturel sur un certain nombre d'indicateurs tel que le peuplement de poisson, le peuplement d'herbier, etc. Tout ceci dans une perspective d'assistance technique aux collectivités territoriales et aux acteurs du territoire dans le cadre des gestions qu'ils auront à mettre en œuvre à l'avenir.

Enfin, c'est la bio acoustique des cétacés, en partenariat avec la Marine nationale et la Préfecture maritime, qui permet de mieux connaître le comportement d'individu qui passe simplement 10% de leur temps à la surface et 90% dans le reste de la colonne d'eau et qui jusqu'à présent n'était pas observable. Ce partenariat avec l'Université de Toulon notamment va permettre d'accroître considérablement la connaissance du milieu marin et notamment des grands cétacés, ce qui va permettre de pouvoir proposer des mesures de régulations plus fines et plus intelligentes qu'actuellement.

Le Sanctuaire Pelagos a fêté son anniversaire il y a deux ans. Plus de 25 communes ont signé la charte partenariale. Sachant que la sensibilisation aux cétacés était un des objectifs. On l'a vu avec la multiplication des programmes de recherche sur la connaissance des mammifères marins.

Le programme de zone maritime particulièrement vulnérable a fait l'objet d'un consensus de l'ensemble des acteurs du territoire et qui maintenant est discuté sur l'échelle internationale avec l'accord de Monaco et il reste à convaincre les italiens.

### 3) Le maintien du patrimoine naturel

Jusqu'à présent, l'établissement public avait plutôt tendance à procéder en régie. Depuis ces dernières années, l'établissement se tourne vers l'extérieur dans le cadre de programme de partenariat. **Le Directeur** cite en exemple différents projets tels que :

- le programme COPAINS sur Porquerolles,
- l'exploitation des espaces agricoles et notamment les collections variétales d'olivier, en lien avec un atelier d'insertion professionnel avec une formation qualifiante,
- le projet VIP,
- le projet FORTIS qui concerne la restauration du patrimoine bâti.

L'établissement se met en positionnement pour travailler avec des partenaires, sur des projets qui sont des projets demain considérés comme fondamentaux pour la charte.

D'autre part, le 17 décembre 2014, l'ensemble des membres du Comité de pilotage Natura 2000 a voté pour la création de la zone ressource sur Porquerolles. Cela démontre la capacité des acteurs du territoire à se prendre en main pour assurer eux-mêmes des logiques de développement durable. C'est un élément que **le Directeur** ne manquera pas de souligner lorsque le projet final de charte sera présenté au CNPN.

#### 4) La sécurité des îles

Ce triennal a vu la contractualisation des mesures de sécurité des îles. Le principal danger qui guette les îles est le risque d'incendie. L'établissement est en train de contractualiser avec le SDIS le plan de lutte contre les incendies, à la fois sur Porquerolles et sur Port-Cros. Celui-ci prévoit un processus de formation des agents de terrain de l'établissement et plus particulièrement ceux de Port-Cros comme pompiers volontaires pour assurer les premières interventions en cas d'incendie mais aussi une formation premier secours. En effet, sur l'île de Port-Cros, en dehors de la saison estivale, lorsque le SDIS n'est plus là, seul le parc est présent et il fallait que les agents du parc aient cette formation. Cela fera l'objet d'une visite conjointe entre les responsables du SDIS et la direction de l'établissement le 2 avril prochain.

#### 5) Le handicap

A l'initiative qu'avait produite à l'époque **M. Giran**, l'établissement a établi un mécénat avec la GMF en faveur du handicap. **Le Directeur** retient l'expression : la nature pour tous. Il ne faut pas que demain, ces espaces exceptionnels soient réservés à une catégorie de privilégiés, physique ou financier. L'établissement a donc mis en place un certain nombre d'actions et notamment pour l'accès des plages par les personnes handicapées avec un conventionnement avec le taxi de Porquerolles. De petites caméras sous-marines ont également été développées pour permettre aux personnes qui sont en situation de handicap, physique ou social, de pouvoir bénéficier des images de Port-Cros.

#### 6) La sensibilisation et la communication.

Les chiffres témoignent d'eux-mêmes, l'établissement a dépassé les objectifs. Le site Internet de l'établissement a été refondu avec un travail considérable qui a été fait en particulier par le service Communication et le service Informatique. Demain, ce site Internet constituera la pierre angulaire de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, l'appel à projet qui avait été identifié comme expérimental pour les 50 ans du parc avec douze projets qui ont été primés s'est finalement pérennisé compte tenu de son succès. Il constitue un formidable exemple de participation des acteurs à la fois à la prise en considération du monde dans lequel ils vivent et des actions à mettre en œuvre pour la sensibilisation.

**M. Prodromides** remercie les parties prenantes présentes de la mise en place de la zone ressource à Porquerolles : Mme Sellier, M. Sellier, et M. Boudouresque. Il informe que **M. Boudouresque** est venu à Porquerolles expliquer l'intérêt de la zone ressource auprès des pêcheurs professionnels et que les pêcheurs professionnels ont été convaincus par ses arguments. Cela prouve que le CS est un acteur qui collabore activement à la préservation de la ressource et en même temps à la vie des petits métiers. Il propose d'inscrire dans les objectifs du parc national, appuyé en ce sens par les pêcheurs, la lutte contre le braconnage afin de faire respecter cette zone ressource. L'établissement ne peut pas demander aux pêcheurs professionnels de faire des efforts, si à proximité ou dans la zone ressource le braconnage se poursuit. Cela lui paraît essentiel de l'inscrire et de dégager s'il le faut les moyens de manière à faire cesser le braconnage.

Par ailleurs, **M. Prodromides** a une demande à transmettre à la **Présidente**, de la part des 60 copropriétaires de l'îlot du Grand Ribeau. Ils sont en zone d'adhésion, et demandent à être associés aux actions qui seront mises en place dans le cadre de la charte.

**Le Directeur** indique que pour ce qui concerne la lutte contre le braconnage, la responsabilité en revient à la Déléguée à la mer et au littoral du département du Var.

**Mme Sellier-Richez** apporte les éléments de réponses suivant. Sur l'aspect contrôle, elle ne saurait promettre que la DDTM aura un développement massif de nombre de contrôleurs. Pour autant, avant de pouvoir contrôler, encore faut-il que la réglementation ait été adoptée. Ce travail est en train d'être

réalisé et deux arrêtés seront soumis au Préfet maritime et au Préfet de Région, qui permettront d'encadrer les activités sur cette zone ressource et sur les zones tampons. L'objectif étant que ces arrêtés soient signés avant le printemps, de telle sorte qu'ils puissent être mis en œuvre et que des effets puissent être constatés dès la saison estivale.

**La délibération n° 7/15 est approuvée à l'unanimité.**

## **VIII. PLAN D'ACTION DE L'ETABLISSEMENT SUITE A L'AUDIT DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le Directeur** présente le plan d'action de l'établissement qui constitue en fait la mise en œuvre organisée des réponses aux observations du CGEDD.

Le parc national de Port-Cros est un établissement public administratif spécialisé qui fait régulièrement l'objet d'audit. Au mois de mars 2014, le CGEDD a fait un audit du Parc national de Port-Cros pour vérifier l'adéquation entre les actions de l'établissement et les objectifs qui lui sont confiés. Cet audit a été réalisé sur la base de communication de documents administratifs (comptes, bilans, contrats d'objectifs etc.) et d'entretiens avec l'ensemble des partenaires de l'établissement (le Préfet, le Préfet maritime, les maires, les collectivités territoriales, les acteurs socio-économique, le Président du CS, etc.). Au mois de septembre 2014, le CGEDD a produit un rapport pour communication donc contradictoire. La direction de l'établissement n'a émis aucune observation par rapport aux recommandations qui ont été faites, dans la mesure où elle partage les observations du CGEDD. Par conséquent, la direction devait présenter un plan d'action.

Ce plan d'action est articulé autour de trois points fondamentaux :

1. le positionnement du Parc national dans la nouvelle configuration relative à la charte.
2. la réorganisation de l'établissement d'ici la fin du premier semestre 2015.
3. la reformulation des méthodes de travail dans la perspective de l'Agence française de la Biodiversité (AFB), d'ici la fin de l'année 2015.

### **1. Le positionnement du Parc national dans la nouvelle configuration relative à la charte.**

Avec la mise en place de la charte, l'établissement voit ses missions multipliées par six et son périmètre par 75 qui font un coefficient de 450. Cela donne une idée de la charge de travail qui attend l'établissement. Celui-ci ne répondra pas à ces objectifs s'il n'organise pas lui-même une réflexion profonde sur ces missions. Cette réflexion sera engagée à partir notamment des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la charte, qui donneront le contexte général de priorisation des actions de l'établissement.

### **2. La réorganisation de l'établissement d'ici la fin du premier semestre 2015**

Il apparaît dans la charte une prégnance territoriale extrêmement forte à laquelle devra répondre l'établissement et notamment dans le cadre des relations privilégiées à établir avec les communes. Il s'agira d'identifier les personnes clés qui constitueront des partenaires permanents des collectivités territoriales dans le cadre des projets qui seront menés. Cette réorganisation doit être effective dans la théorie au premier semestre 2015 de façon à aborder de la meilleure façon possible les objectifs de la charte dans un contexte contraint à la fois financier mais également budgétaire pour le nombre d'emploi.

### **3. La reformulation des méthodes de travail dans la perspective de l'Agence française de la Biodiversité (AFB), d'ici la fin de l'année 2015.**

Un troisième élément significatif est la création de l'AFB dont le calendrier s'accélère.

La création de l'AFB va avoir un impact non nul sur l'activité de l'établissement. Non pas sur la gouvernance mais sur un travail à faire sur la répartition des compétences de façon à ce que l'AFB et les parcs nationaux ne fassent pas la même chose, dans un souci d'efficacité de la gestion publique, notamment sur la connaissance du vivant et du patrimoine.

C'est aussi la mutualisation des fonctions supports, c'est à dire comment au sein d'un seul et même établissement, permettre une mutualisation entre les dix établissements publics qui restent indépendants, parcs nationaux et cette AFB avec notamment la création d'un service facturier puisque c'est plutôt la tendance qui serait opérée. En tant que référent finances et ressources humaines des directeurs de parc, le directeur est chargé de conduire cette mission de réorganisation. L'objectif est d'économiser le maximum d'emploi dans les fonctions supports pour les reporter sur les missions qui sont les missions cœurs soit de l'AFB en matière de connaissance du vivant, soit des parcs nationaux, dans le cadre de leur mission de gestion des territoires aux côtés des collectivités territoriales. C'est ce travail qui va être mis en œuvre d'ici la fin de l'année.

Compte tenu du calendrier et de l'importance des paramètres à intégrer dans cette équation, il est évident que l'établissement est soumis à un certain nombre de levées d'incertitudes qui ne dépendent pas de lui. Par exemple, si l'arbitrage va dans le sens d'un service facturier ou simplement d'une mutualisation du mandatement du service de la dépense, cela va donner lieu à des conséquences qui seront complètement différentes. C'est pour cela que l'établissement est en lien avec le préfigurateur qui est Olivier Larroussinie, le directeur de l'agence des aires marines protégées et en lien avec la direction de l'eau et de la biodiversité. Quoiqu'il en soit, l'objectif est que les missions de l'établissement soient assurées de la meilleure façon possible.

Le Directeur rappelle que malgré une baisse de la SCSP, les charges d'activités de l'établissement ont été maintenues, voir augmentées. Cela a été possible parce que l'établissement a engagé une réflexion sur une amélioration de la performance et de l'efficacité de l'établissement dans le cadre des ses missions. Cette action continuera sur l'avenir.

L'ensemble des observations du CGEDD sont contenues dans les trois pages du plan d'action de l'établissement.

**Le Préfet** rappelle, en tant que Commissaire du Gouvernement qui veille au respect des préconisations du CGEDD, la demande faite dudit conseil de clarifier les relations entre le Parc et le Conservatoire pour aller à la fois vers une autonomie plus grande du Conservatoire tout en conservant les espaces de mutualisation nécessaire entre les deux entités. Cela est sûrement prévu dans les travaux à effectuer mais n'apparaît pas dans la note de synthèse de trois pages qui est un résumé de l'action importante qu'il y a à mener dans les mois qui viennent.

**Le Directeur** indique que cela fait l'objet d'une réunion technique notamment à la DREAL. L'AFB aura des déclinaisons régionales. Il est important de connaître quelle est la nature des déclinaisons régionales avant de se prononcer sur le dispositif qui sera mis en œuvre, sachant que l'objectif d'une autonomisation du CBNMP tout en sécurisant un certain nombre d'actions financières notamment sur la trésorerie est un objectif qui est recherché mais dont les modalités aujourd'hui ne peuvent pas être arrêtées compte-tenu de ces incertitudes.

**Mme Lochon** apporte un complément d'information. La Fédération des Conservatoires botaniques travaille sur un nouveau statut pour l'ensemble des Conservatoires botaniques. Aujourd'hui il y a des syndicats mixtes, des associations, un GIP, deux établissements comme le CBNMP qui dépendent d'un établissement public et également le Conservatoire botanique du Bassin-Parisien qui dépend du Muséum. Une piste est actuellement étudiée dans le cadre de la loi biodiversité, avec le nouveau statut d'EPCE, Établissement Public à Coopération Environnementale qui va se calquer sur les EPCC, Établissement Public de Coopération Culturelle.

**M. Poncin** pose la question sur le grand écart entre l'augmentation des missions et des superficies de compétence d'un côté et la diminution des Équivalent Temps Plein (ETP) et des budgets de l'autre.

**Le Directeur** indique que le processus de réorganisation sera fait en concertation interne dans le cadre d'un groupe de travail et devra être validé par le comité technique. L'avantage de ce processus, au delà de l'aspect formel et réglementaire, c'est que s'il est bien utilisé, permet de mobiliser les expertises pour identifier la validité de telle ou telle option. C'est un travail itératif qui va être organisé à la fois dans le cadre d'un échange aller/retour avec les partenaires extérieurs mais également en interne. Le directeur attend beaucoup du Secrétaire général pour qu'il constitue la cheville ouvrière de ce processus de réorganisation. L'objectif est de mettre en place un dispositif qui soit opérationnel et qui fonctionne avec des agents qui puissent s'épanouir dans leurs missions et être donc beaucoup plus efficaces. Ce travail va être engagé dans les prochains jours avec un point fait avec les responsables d'action pour commencer à dresser les futures missions de l'établissement. Cela permettra ensuite d'aller voir les partenaires, d'affiner le processus et de voir, dans ce cadre, la meilleure adéquation des moyens par rapport aux missions, comment s'organiser.

**Mme Sandel** demande qui prendra la décision de passer le contrat d'objectifs de l'établissement de cinq ans au lieu de trois ans, comme cela est préconisé dans le rapport du CGEDD, et si cela se fera pour l'ensemble des parcs nationaux.

**Le Directeur** indique qu'effectivement il était question, dans le rapport du CGEDD, de passer le COB à cinq ans pour donner plus de pérennité et de lisibilité à l'action. L'établissement a reçu les instructions de la DEB de préparer un contrat d'objectifs à trois ans et ceci sera valable pour l'ensemble des parcs. Le Directeur aura donc l'occasion de présenter au prochain conseil d'administration le COB pour le triennal 2015-2017 qui sera issu des entretiens évoqués précédemment.

**M. Kabouche** revient sur l'audit et trouve qu'il est assez opportun d'avoir une sorte d'état zéro un peu critique qui arrive avant la mise en œuvre de la charte.

Deux points ont attiré son attention.

D'abord, page 23 sur la gouvernance. L'audit prévoit que le conseil d'administration devrait définir ces priorités, un plan d'action et les moyens affectés. Cela signifie que les administrateurs ne peuvent pas venir en séance uniquement pour approuver des rapports d'activités déjà passé. Le CA devrait impliquer d'avantage les administrateurs dans la définition des priorités et les territoires où l'établissement doit faire des investigations en priorité. Pour **M. Kabouche**, le CA est trop dans le passé et pas encore assez dans l'avenir et l'audit le précise assez bien et rapidement dans une première recommandation.

Ensuite, page 29-30 sur la question des données naturalistes. L'audit pose la question de la production sur le vivant, sur la connaissance. Et notamment, il parle des comptes d'organisation, de diffusion et de collectes des données sur la faune, essentiellement terrestre pour ce qui le concerne. Il y a une problématique sur la collecte, la mobilisation des données et la diffusion pour uniquement l'archipel alors lorsque la charte va s'appliquer sur un territoire qui est 75 fois plus grand, a fortiori cela sera encore plus compliqué. Le parc sera sollicité notamment pour la trame verte et bleue, le SRCE, etc. et ces grandes matrices d'information vont être indispensables. Il y a là un chantier d'investigation.

**La Présidente** confirme qu'elle souhaite, comme indiqué en début de séance, rendre le CA plus vivant et plus démocratique. Une réflexion est menée en ce sens pour que cette assemblée soit moins une chambre d'enregistrement qu'un lieu de décision.

**M. Prodromides** a personnellement trouvé ce rapport assez remarquable dans ces recommandations de niveau 1, 2 et 3, et dans son analyse et dans la qualité de l'audit et de l'écoute à laquelle il a participé puisqu'il a été auditionné. Il retiendra une chose, et s'excuse auprès du directeur de relever un point de management interne, mais les rapporteurs demandent de veiller aux bonnes transmissions des informations et du travail entre le siège et les secteurs.

Dans le même ordre d'idée, le CGEDD attire l'attention sur les relations entre la mission charte d'un côté et les autres agents de l'autre de façon à veiller à ce qu'un fossé ne se creuse pas entre eux et de façon à harmoniser l'ensemble de la culture charte.

Pour ce qui concerne l'AFB, **M. Prodromides** rappelle que le conseil d'administration avait pris une motion en 2013 à propos de la création de l'AFB et la loi sur la biodiversité qui rentre aujourd'hui même en discussion au parlement.

**Le Directeur** indique que le management interne est pris en considération dans le programme d'organisation. Le problème de communication entre les secteurs et les services est un problème commun aux dix parcs nationaux. Le directeur est particulièrement attentif à cette problématique et l'établissement a commencé à y répondre en organisant des réunions thématiques secteur-service pour assurer une fluidification meilleure de l'information.

**Le directeur** est également attentif à la dilution de la charte. Elle sera évidemment vécue différemment entre les cœurs et l'aire d'adhésion.

Enfin, l'AFB est dans le projet de loi sur la biodiversité, c'est pour cela qu'il parlait précédemment d'une accélération du calendrier.

Pour **M. Seemuller**, les conclusions de l'audit sont assez remarquables par rapport aux missions qui avaient été confiées au parc et au travail des agents. Il rejoint la préoccupation du personnel sur le devenir. L'exigence d'extension de la zone d'adhésion, le rôle d'animation, d'assistance sur des actions engagées par les communes et par les acteurs de la société civile, tout cela va demander des moyens, une présence et des compétences. Dans le même temps, le territoire de l'aire d'adhésion est immense et très hétérogène. **M. Seemuller** se tourne vers **M. le Préfet**, vers l'État. Il considère que le travail qui a été fait par le parc national est au dessus des attentes mais se demande si l'établissement pourra continuer sur ce rythme avec des agents qui sont dans une contrainte extrême en saison estivale avec 350 000 visiteurs à Port-Cros et un million à Porquerolles. Il demande si cette exigence permanente de souci du service public peut être maintenue alors que l'avenir est aussi demandeur de moyens et de compétences.

**M. le Préfet** précise que ce plan d'action fait suite aux préconisations du CGEDD. Il faut maintenant le rédiger dans sa totalité et en débattre dans les prochaines réunions de ce conseil. Ça n'est qu'aux vues d'un plan d'action stabilisé, pour la période qu'il va couvrir, que **le directeur** pourra faire valoir les moyens dont il a besoin pour aboutir à la totalité des actions prévues dans le plan, du point de vue administratif, technique et des effectifs nécessaires. Aujourd'hui, **le Préfet** remarque que l'établissement fonctionne et qu'il est en ordre de marche. C'est à partir du plan d'action tel qu'il sera approuvé que seront évalués les moyens actuellement en place au sein de l'établissement pour voir s'ils sont suffisants pour aboutir sur l'ensemble des actions que le plan comportera dans le calendrier prévu. Il est important que le parc national réussisse et notamment pour la période de mise en œuvre de la charte. Il s'agira de bien caler les moyens à disposition du parc avec son ambition nouvelle pour les années qui viennent.

**Le Directeur** reste confiant sur ce sujet. Dans le cadre de la charte, le parc n'a pas vocation à tout faire.

En cœur, le parc est sur le domaine privé de l'État ce qui simplifie le processus. L'établissement intervient en régie. Mais même lorsqu'il intervient lui même, il cherche des partenariats, ce qui permet de démultiplier son action.

Sur l'aire d'adhésion, le parc vient en partenariat avec des acteurs. Il y aura une première phase d'accompagnement renforcé de l'ensemble des acteurs, c'est évident mais l'objectif, et cela sera un indicateur de la réussite de la charte, c'est que ces acteurs deviennent indépendants et qu'ils réalisent eux-mêmes leurs actions de développement durable.

**Le directeur** l'a déjà dit à plusieurs reprises mais il le répète, le parc n'a pas vocation à tout faire. C'est se tromper que de croire que le parc va tout faire et sera présent partout. Il y a un certain nombre de collectivités qui ont déjà engagées des actions de développement durable sans l'aide du parc. L'avantage de la charte c'est que cela permet de créer une synergie, une mutualisation des bonnes pratiques **Le directeur** rappelle le rôle de la chargée de mission ingénierie financière recrutée

en 2012 pour anticiper un certain nombre de besoins de l'établissement et notamment d'optimisation des financements publics. Cela permettra de faire mieux avec moins de ressources financières propres.

**La délibération n° 8/15 est approuvée à l'unanimité.**

## **IX. QUESTIONS DIVERSES**

### **IX. 1 POINT D'INFORMATION SUR MELROSE – PERMIS RHONE MEDITERRANEE**

**Le Directeur** indique que l'établissement a été saisi par un arrêté du Conseil d'État qui annulait la décision du ministère de non prolongation du permis d'exploration des fonds marins accordé à la société Rhône Méditerranée. Cette demande avait fait l'objet d'un avis négatif du CS et d'un avis réservé de la direction du Parc national présenté au conseil d'administration du 21 novembre 2011. Le Conseil d'État a annulé la décision du ministère sur la base notamment d'une argumentation relative aux motivations de l'acte administratif que le Conseil d'État a considéré comme erroné. L'établissement est en attente d'instruction de la part notamment de la Préfecture de Région puisque c'est la Préfecture de Région qui avait instruit ce dossier. En revanche, si l'établissement public était saisi par les autorités administratives pour se prononcer cela ferait l'objet d'un débat, en conseil d'administration après un avis préalable du CS en application des dispositions de l'article L 331-14 du Code de l'environnement qui précise que pour tout projet en zone maritime susceptible d'avoir un impact en cœur il y a un avis formel du CS et un avis du CA.

**M. de Cabarrus** souligne le travail réalisé sur ce dossier par l'association des Amis de Port-Cros dont il est membre, avec notamment Denis Lieppe, également membre du CS. Ce dernier a longuement étudié le projet du point de vue du droit. Il a trouvé les arguments qui vont permettre à l'État de repousser la demande de Melrose puisque la société n'a pas respecté un certain nombre de ses prérogatives.

### **IX.2. POINT D'INFORMATION SUR ABYSSEA**

**M. le Préfet** fait un point d'étape sur le dossier Abyssa. La Ministre de l'écologie et du développement durable lui a adressé en décembre dernier un courrier lui demandant de suspendre toutes instructions du projet d'Abyssa tel qu'il était connu. Dans cette même lettre, madame la Ministre missionnait une mission d'investigation de façon à ce qu'elle puisse lui proposer d'éventuelles autres localisations pour le même projet. La mission ainsi constituée a reçu une lettre de mission un peu plus développée qui consiste à examiner les localisations éventuelles du projet Abyssa sans évacuer a priori la localisation initiale. Les missionnaires ont été reçus par différents partenaires et notamment par ceux interne à l'État. Ils devraient être en mesure de produire à la Ministre qui l'a commandé un rapport dans les prochaines semaines.

**La Présidente** informe que pour ce qui concerne le parc national de Port-Cros, ont été auditionnés M. le Président du CS, M. le directeur, et elle-même.

**Mme Sellier-Richez** ajoute qu'ont été auditionnés : les différents services de l'État mais également, l'Ifremer, TPM, le conseil général, le conseil régional à savoir Mme Peirano et Mme Sandel compte-tenu de leurs portefeuilles personnels, la DREAL, le SGARE. M. Bernardi a été auditionné en tant que Président du syndicat des communes du littoral et pouvait être accompagné par d'autres élus. D'autres auditions ont eu lieu au niveau parisien avec des services centraux qui étaient notamment à l'origine de la labellisation de ce projet au niveau de l'industrie. Le rapport doit être rendu pour la fin du mois de mars puisque c'était la deadline qui avait été imposée par la Ministre compte-tenu notamment

des délais réglementaires qui s'imposent. En effet, pour l'occupation de la ZEE, le Préfet maritime doit élaborer un arrêté pour la mi-avril, sinon c'est un refus tacite et donc il n'y a pour l'instant pas d'arguments juridiques qui puissent s'y opposer. Pour le dossier loi sur l'eau qui est de la compétence du Préfet de département, il y a également un certain nombre de délais réglementaires qui s'imposent.

**M. de Cabarrus** demande, en cas d'avis favorable de cette commission à l'implantation telle qu'elle a été proposée lors du dernier CA, s'il y a un recours possible du CA du PNPC. Il rappelle le principe fondamental qui est qu'on ne négocie pas avec la nature. On est pour ou contre mais il n'y a pas de petit impact et notamment sur un lieu qui est un hot spot de densité et de biodiversité où l'homme n'a jamais encore mis sa pâte. Pour **M. de Cabarrus**, ce n'est pas le bon projet ni le bon endroit.

Pour **M. le Préfet**, la mission va rendre un rapport, qui est un avis donc pas susceptible de recours. Ensuite, si l'avis concluait que le lieu prévu initialement est le bon, la Ministre demanderait la reprise de l'instruction. Cela serait un acte administratif contre lequel un recours peut être fait sans même parler des autres étapes réglementaires sur lesquelles des recours contentieux sont possibles. Toutes décisions ultérieures sur la base du rapport peuvent être attaquées par toutes les voies habituelles, par tous les opposants au projet.

### **AVIS DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS SUR LE SDAGE ET LE PAM**

**Mme Sellier-Richez** pose une question au titre de la DREAL qui a dû s'absenter prématurément pour savoir comment l'établissement va officialiser son avis tant sur le SDAGE que sur le PAM, sachant que les délais sont désormais contraints.

**Le Directeur** propose que le conseil d'administration mandate le Bureau pour pouvoir formuler un avis sur le sujet dans les délais impartis.

*Les membres du conseil d'administration mandatent le Bureau du conseil d'administration pour l'avis du Parc national sur le SDAGE.*

### **PROJET DE LOI SUR LA REDEVANCE SUR LE MOUILLAGE**

**M. de Cabarrus** a récemment lu dans la presse qu'un projet de loi évoquait la taxation des mouillages forains sur la côte. Il souhaiterait avoir des précisions et connaître la position du parc sur ce sujet.

**Mme Maurer** précise que l'initiative de cette redevance sur le mouillage viendrait de la Corse. En effet, les îles de Sardaigne font payer le mouillage, et la Corse subit un effet de report très important sur des espaces protégés. La collectivité territoriale Corse a voté une motion pour la mise en place de cette redevance, mais le processus législatif a dû passer au niveau national pour que la Corse puisse le mettre en place. Ce qu'il ressort des discussions, c'est qu'une coquille est restée dans le texte. L'idée initiale était que la taxe pouvait être perçue par les collectivités territoriales et LEURS établissements publics. Et dans le texte est inscrit les collectivités territoriales et LES établissements publics, ce qui ne veut pas du tout dire la même chose. Les minutes de débat parlementaire sont très claires pour le fait que ce soit bien les collectivités territoriales et LEURS établissements publics. Donc ne seraient concernées par cet amendement, s'il est maintenu, uniquement les réserves naturelles de Scandola et des Bouches de Bonifacio et la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls parce qu'elle est administrée par un conseil général. En fait, le nombre d'aires marines protégées qui seraient concernées par la mise en place de cette redevance serait assez limité.

**M. Prodromides** remercie **Mme Maurer** de ces précisions car il a reçu beaucoup d'appels à ce sujet, assez scandalisé par le fait que des taxes soient mises en place avant même la mise en œuvre de la charte. Du point de vue de la charte, l'effet en matière de communication est très mauvais.

Les délibérations n°9/15, 10/15, 11/15, 12/15, 13/15 et 14/15 examinées en Bureau du conseil d'administration, ne suscitant pas de remarque en conseil d'administration, sont validées par le conseil d'administration à l'unanimité.

La **Présidente** remercie les administrateurs de leur participation à cette séance du conseil d'administration. Elle les invite à transmettre leurs idées par courriel pour rénover le conseil d'administration pour favoriser les échanges.

La Présidente

Isabelle MONFORT

Le Secrétaire

Guillaume SELLIER